

L. MASSIGNON

LES SEPT DORMANTS D'ÉPHÈSE
(AHL-AL-KAHF)
EN ISLAM ET EN CHRÉTIENTÉ

RECUEIL DOCUMENTAIRE ET ICONOGRAPHIQUE

réuni avec le concours d'EMILE DERMENGHEM, LOUNIS MAHFOUD,
DR. SUHEYL UNVER, NICOLAS DE WITT

PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
12, RUE VAVIN, VI^e

—
1955

LES SEPT DORMANTS D'ÉPHÈSE (AHL-AL-KAHF) EN ISLAM ET EN CHRÉTIENTÉ

RECUEIL DOCUMENTAIRE ET ICONOGRAPHIQUE

réuni avec le concours d'EMILE DERMENGHEM, LOUNIS MAHFOUD,
DR. SUHEYL UNVER, NICOLAS DE WITT

INTRODUCTION p. 61-66

En Islam :

Sourate XVIII ; liturgie ; méditation collective et exégèse, monuments ; textes littéraires et compléments bibliographiques ; — légende orale des VII Dormants à *N'gâous* (Algérie) p. 67-78

Les Masjid : *Ikjân* (Algérie : avec 7 actes de Hubus) ; — Maghawri (le Caire, Egypte) ; — Ahl al-Kahf (Damas, Syrie) ; — en Afghanistan ; — Yarpûz (Mar'ash, Turquie) ; — Tarse (Turquie) ; — Amorium (Turquie) ; — Toyoq (Turkestan chinois) ; — Loja (près Grenade, Espagne) ; — Raqîm (Jordanie). p. 79-91

En Chrétienté :

Liturgie, méditation collective et exégèse, iconographie ; monuments ; textes littéraires et bibliographie p. 93-95

La *Crypte-dolmen du Stiffel en Vieux-Marché* près Plouaret (Bretagne) ; — traduction du « *Guerz ar Seiz Sant* » (impr. Montroulez) ; — avec 3 actes de fondation 1706-1707, 1708 ; — Sarcophage de quatre des VII Dormants à St-Victor de Marseille ; — Eglise des *Siebenschläfer* de Rotthof (Bavière) p. 96-110

DOCUMENTS REPRODUITS :

1^o *Iconographie byzantine et latine : fête du 22 octobre*, pl. 1 (*a* : ménologe de Basile II, p. 133, pl. 1025) ; — (*b* : min. P. Mussard) ; — (*c* : modèle Stroganowskij, Ik. let. podl., 1868, p. 28) ; — XI^e s. ; XVI^e s. ; XVII^e s. — *Fête du 4 août* : pl. 2 (*a* : Lychatchev, pl. 195, n^o 353) ; — (*b* : Stroganowskij, p. 204). — *Portraits* : pl. 3. *a* : Ste-Barbe de Soghanle (Jerphanion, Cappadoce, tome 2, 1^{re} partie, p. 316-321, pl. 191 ;

- *b* : statuettes de la crypte du Stiffel : carte Hamonic). — *Édifices gallo-romains* (St-Victor de Marseille; Rothhof).
- 2° *Iconographie musulmane* : calligraphies pl. 4 *a* : barque ottomane du Salut; *b* : barque arabe algérienne (credo); *c* : invocation arabe Istanbul 1954; xvii^e, xix^e, xx^e s.; miniatures pl. 5 *a* : persane, exécutée pour Rashiduddin; *b* : uygure, signée du « Seg Al 'Ah »; xiv^e, xvii^e s.
- 3° *Monuments* : Ephèse pl. 6 *a* : brèche montant à la crypte; pl. 66, basilique supérieure; pl. 7, niche de Qitmîr (et de Madeleine). — Damas pl. 8 *a-b-c* graffiti; pl. 9 *a-b-c* les VII Qibla; pl. 10 *a-b* : niche de Qitmîr; *Stiffel* pl. 11 *a* : la source; *b* : la crypte-dolmen; *c* : id.; pl. 12 *a-b* : l'église supérieure; Rothhof pl. 12 *c* : l'église. — *Ikjân* pl. *a-b-c* : les 7 piliers; *d* : la mosquée. — *Ouled Aneur* pl. 13 *e* : falaise de la Caverne. — *Maghawri* : inscription frontale de la Crypte, pl. 14 *a*. — *Yarpûz* : croquis de la montagne (Bahattin Tauelli, 1943), pl. 14 *b*. — Timbre turc de 1953.
- N.B. — Les provenances exactes sont spécifiées *in fine*, à la *Table des planches et croquis*.

DOCUMENTS SIGNALÉS NON REPRODUITS :

- 1° Miniature byzantine, musée Benaki (Athènes).
 2° Miniature turque, Metropolitan Museum, Room 1934, N° 36.64.3 (New-York).
 3° Fresques de Beno de Rapiza, relevées par Seroux d'Agincourt, codd. Vat. 9844-9849 (oratoire de la Via Appia, Rome).
 4° Anulette en serpentine des princesses Marie et Christine, à la cathédrale de Souzdal (U.R.S.S.).

CROQUIS :

	Page
1° Site de la Caverne d'Ephèse (cf. <i>Mardis de Dar et Salam</i> , Cairo, 1952 (II), p. 10.	66
2° Site de Guidjel (Ikjân),	79
3° Site des Ahl-al-Kahf de Damas,	88
4° Site du Stiffel en Vieux-Marché	96

INTRODUCTION

A 'Akif Sâlt
 Mufti d'Izmir
 ihtirâman

« Le monde spirituel de la Chrétienté primitive a reçu à Ephèse une structure interne indéniabile, où Marie se retrouve avec Jean, la Madeleine et les VII Dormants : reliés là, ensemble, dans une même perspective : de Dormition et de Résurrection » (K. Gschwind, *wider ewachendes Ephesos*, p. 18-19).

C'est l'étude structurale, la théorie des formes, qui a permis à la phonologie, en linguistique, de rendre compte du dynamisme sémantique du langage, qu'on ne pouvait que disséquer que comme un cadavre sans âme tant qu'on n'y appliquait qu'une phonétique statique atomistique, inerte.

De même, en science religieuse, c'est l'étude des lignes structurales de développement de la liturgie et de la théologie (*lex orandi, lex credendi*), qui permet de comprendre la finalité de l'évolution sociale d'une Communauté religieuse. La critique, forcément nominaliste, des textes, est incapable de prévoir dans quels « rums », selon quels thèmes archétypiques, voire « folkloriques », la dévotion populaire « vivra » le texte sacré, prometteur d'immortalité. Il faut donc compléter la critique textuelle par l'étude des *monuments artistiques* encadrant la méditation, symboles nombrés, entrelacs calligraphiques (icônes mariales, pures de toute *tache*; les seules que Muhammad n'ait pas détruites à la Mekke), et par les *prières liturgiques* fondées sur les attitudes rituelles du corps priant, et surtout sur les noms inducteurs de sanctification, de personnalités historiques héroïques. La critique textuelle actuelle, dans ses méthodes, qu'elle s'applique à l'Ancien Testament ou à l'Évangile, ne peut être qu'antidogmatique, anti-théologique (1); sa dissection chirurgicale est impuissante à détecter les articulations vitales du texte

(1) Cf. « Soyons des sémites spirituels », *sp. Dieu vivant*, n° XIV (1949), p. 82-89.

où surgit le développement dogmatique, grâce à une intuition populaire, qui finit tardivement, après avoir inspiré des œuvres d'art, à faire promulguer par l'Église certaines vérités liturgiques et dogmatiques : telles que la fête de la Présentation de N.-D., et que l'Immaculée Conception, qui apparaissent d'abord dans cet étonnant apocryphe, le Protévangile de Jacques.

La critique nouvelle du Coran sombre dans la même pulvérisation des versets, oubliant la vie même de la société musulmane croyante.

A titre d'exemples, nous avons étudié après le thème coranique de l'ordalie, proposée à la Mubâhala (1) dans ses conséquences liturgiques, la sou-rate XVIII, les « Gens de la Caverne », le thème apocalyptique de la Raj'a ou « résurrection anticipée » ; leçon monumentale (« Cor. 18, 20 : lanattakhidhanna 'alayhim masjidâ ») ; « nous aurons au-dessus d'eux (de leurs tombes) un sanctuaire ». D'un type spécial, alors que les premiers temples de l'Islam, les *musallâ* sont des esplanades rectangulaires découvertes, ce premier *masjid* a une crypte tombale, but de visites pieuses, alors que, sur les tombes ordinaires il est interdit de prier. Parce que, comme dit l'office byzantin de la résurrection anticipée de Lazare, celle des VII Dormants a certifié (haqqaqta) la Résurrection générale. Ce que la tombe de Lazare a été pour sa sœur Madeleine pendant trois jours, ce que le Saint Sépulture a été pour la Chrétienté, et le lieu de la vision d'Ezéchiel pour Israël, la Caverne d'Ephèse l'est, depuis treize siècles, pour l'Islam, dont la foi vive dans le Dernier Jour est fondée sur ces martyrs chrétiens emmurés vivants. C'est pourquoi l'Islam, à mesure qu'il s'étendait a fondé sur tous ses fronts des sanctuaires des VII Dormants. Que ces sanctuaires aient exploité des traditions païennes antérieures analogues, cela rentrait dans la doctrine musulmane cyclique des 124.000 Prophètes précurseurs et des Abdâl, des « saints Apotropaïens », qui se succèdent, d'âge en âge, par une perpétuelle résurgence du même témoignage spirituel : enfoui avec leurs devanciers dans la *dormition* incorruptible assignée par l'Islam à tous les prophètes (cf. Samhûdî ; *Rawda*) : et donc aussi à Maryam ('Akif Sâîf). Idée connue de la Chrétienté des premiers siècles, et qui me paraît être intervenue en Gaule romaine pour certaines cryptes christianisées, comme les VII Dormants de Marmoutier-les-Tours (2) et du Stiffel à Vieux-Marché.

La liturgie de la prière est une anticipation récapitulative de la Résurrection de nos ascendants, « emmurés » dans la tombe, avec cet atome incorruptible de foi collant au squelette, qui brillera un jour, comme une « étincelle d'encens » (*dharra min yanjûf*), au grand Jour, Temple de la Résurrection de notre chair.

Nous ne méconnaissons pas l'ingéniosité des générations de critiques qui remontant au delà des vulgates de la légende, latine de Surlius, grecque de Métaphraste, syriaque de Jacques de Saroug, ont voulu reconstituer l'état primitif du « guide du pèlerin à la Caverne d'Ephèse » établi (en grec, je pense, tout de même, avec le P. Peeters) entre 479 (date approximative de la translation dans la basilique) et 530, visite du diacre Theodosius.

Nous constatons, avec le P. de Jerphanion (1), que le seul fil d'Ariane est fourni par les deux listes de noms des VII Dormants (cf. les deux listes des III Jeunes Gens dans la Fournaise) et qu'on n'est pas beaucoup plus avancé.

En revanche, la publication, en 1937, du fascicule IV-2 des *Forschungen in Ephesos* de l'Institut archéologique autrichien, nous rendant accessibles les caractéristiques architecturales de trois édifices religieux, avec restes de fresques (réparées au XIII^e s.) et de mosaïques, des monnaies, 1907 lampes, 34 inscriptions grecques et, comme traces des pèlerins, 700 tombes et 45 graffiti dans la 1^{re} crypte (13 Grecs, 25 Francs de 1351 à 1444, 7 Arméniens de 1354 à 1498), a définitivement établi (comme l'étude des mêmes archéologues sur la basilique de St Jean) l'authenticité du site, de la Caverne des VII Dormants à Ephèse, celle où le khalife *Mu'tasim* avait envoyé l'ambassade d'*Al-Ibn-Munajjim* (†275 h. *Beruni* 285), celle où les nomades turcs *Qyzyllbash*, depuis le début du XIV^e s. (Ephèse a été conquise par les émirs d'Aidin en 1308) viennent brûler des cierges et faire des fumigations d'encens (2). Car, pour l'Islam, la Caverne d'Ephèse est le lieu où retentira le premier appel du Jugement Dernier (*Planches VII-IX*).

(1) De Jerphanion, *Cappadoce*, t. II-1, p. 318.

(2) Extrait d'une lettre de l'archéologue autrichien Dr. Franz Miltner, qui fouilla le site (d'*Innsbruck*, 30.5.1937) :

...quant à votre question concernant de possibles traces de culte musulman sur le Panajir-Dagh, je dois avouer que je n'en connais aucune sous forme monumentale ou ruinée y répondant. Cependant nous avons observé, avant le déblaiement du cimetière que, dans une fissure encore visible, de la roche, et dans une niche funéraire encore incomplètement comblée aussi, les prières en usage auprès des tombes musulmanes des saints étaient exécutées et des offrandes étaient déposées ; consistant avant tout en lambeaux de vêtements et en petites boucles de peau de mouton et de chèvre. Je ne sais naturellement pas quel degré d'instruction leur auteur responsable possédait. Toutefois il convient de remarquer dans sa localisation de la tombe de Kitmir que la fissure encore visible de la roche, où certaines restes de muraille étaient reconnaissables, est indiquée par les indigènes comme la tombe des VII Dormants, et par les musulmans comme étant aussi celle de Kitmir... — Avant Miltner, G. A. Sotiriou avait exploré la Caverne (*Hennerologion* t. M. H., Athènes, 1924, 217-226).

(1) Cf. notre « Mubâhala », 1^{re} éd. 1943 (*Heux Etudes*, 88R) ; 2^e éd. 1955 « *L'hyperdulie de Fâtima* ».

(2) Les 7 Dormants de Marmoutier sont 7 ermites cousins de S. Martin, morts ensemble, incorrupts pendant 7 jours ; leur légende subit vraisemblablement la « catalyse » de la légende éphésienne traduite par S. Grégoire de Tours. On sait l'importance de Marmoutier pour la *Commemoratio* latine de tous les *Fidèles Défunts* le 2 nov. ; que, selon R. Ghaber, S. Odilon emprunta à Marmoutier (R. Th. Potlan, notice... Tours, 1881, p. 90-91).

Jean d'Ephèse (hist. de l'Eglise, t570)(1), Zacharias Rhetor(t550) en Orient, S. Grégoire de Tours (t595), S. Willibard d'Eichstatt (vers 723 et peut-être S. Magdalvée, év. de Verdun t776) témoignent que, dès le VI^e s., la basilique des VII Dormants d'Ephèse (avec la tombe de la Madeleine) était visitée sur le même plan que la basilique de S. Jean, et que la Basilique de la Theotokos (concile de 431); c'est une trilogie mystérieuse dont la signification eschatologique n'est pas épuisée, pour le chrétien qui se souvient qu'Ephèse est la 1^{re} des VII églises d'Asie, que la tombe de Madeleine est à l'orée de la Caverne des VII Dormants; — elle a gardé, elle le premier témoin de la Résurrection, la première des Ermites, ces 7 emmurés vivants, leur jeûne et leur silence perpétuels, jusqu'à sa translation à Byzance en 904 environ.

La lettre de l'évêque Polycrate d'Ephèse au pape Victor (vers 190 de notre ère), où il évoque tous les saints qui attendent la Résurrection à Ephèse à côté de S. Jean et défend la datation juive de Pâques maintenue à Ephèse seule, pose admirablement le mystère d'Ephèse; attente de la Résurrection, encastrée dans le maintien silencieux d'un certain légalisme archaïque d'ermites esséniens.

Puisque la tombe de Madeleine est juxta la Caverne des VII Dormants, et qu'ils sont venus se cacher auprès d'elle, c'est que son inhumation clandestine, là, devait être toute récente. Le nombre de 372 ans, pour le sommeil des VII Dormants, peut symboliquement être exact, si on le défalque de la date de l'invention, de 436, on a l'an 64 (persécution de Néron) ou de 447, on a l'an 75. C'est aussi la durée de la vie cryptique de l'Eglise des Catacombes.

Ce délai de 372 ans symbolise aussi le délai de réhabilitation de Marie; défalquant 372 ans de 431, date du concile d'Ephèse où elle fut proclamée Theotokos, on obtient l'an 59, qui est une des dates proposées traditionnellement pour la Dormition de la Vierge, qui est figurée par la Caverne.

Cette figure n'est explicitée qu'en Islam, où Fatima, cette figure de Marie, est symbolisée par « Raqm », l'inscription frontale de la Caverne (le « jafr » de Fatima porte le nom des VII Imams selon les Ismaéliens); et le délai de réhabilitation de Fatima est le délai même du sommeil coranique, soit 309 (littéralement « 300 et on a ajouté 9 »), compté à partir de l'hégire. Le nom initiatique de Fatima est « Fâtir », soit 290, qui est aussi le nombre initiatique de Marie (Maryam = 290), nombre de l'année hégirienne choisie par l'insurrection fatimite pour éclater. Année lunaire, mais 290 est aussi le nombre

(1) La citation de S. Jean Colombe, de Scété, dans sa « Vie de Paléas le Gd » est suspecte.

de l'année financière solaire (ère de Yazdajard, acceptée par les khalifes musulmans pour les impôts en nature), correspondant à l'année hégirienne 309/922, tant pour le Nawrûz que pour le Mihrajan (1).

La Caverne n'est pas close de main d'homme, mais par la volonté divine, comme la virginité du vœu marital des Ermites n'est « ouverte » que pour le « fiat » (kun) de l'Esprit. Pour la Madeleine, délivrée de VII démons, elle veille par son Ange à la porte des VII Dormants, ces prémices de l'Erémisme chrétien (martyrs de désir, comme les VII Macchabées ont été martyrs de sang). Pour S. Jean, les VII Dormants sont ces VII chandeliers des Sept Eglises d'Asie qui rejoignent sa « métastasis », comme lui; — par une venue spéciale du Premier des Ressuscités, comme pour S. Jean, comme pour sa Mère (Marie) (2). Leurs corps incorrompus, non pas pendant trois jours seulement, mais 300 ans et plus, muets, représentent ces soldats inconnus tombés pour la Justice, « ayant obéi à ses lois » (et à ses interdits alimentaires limitant l'hospitalité divine, comme elle sera limitée au Jugement, « sorte *tamen inaequali* »).

Ephèse n'est pas Jérusalem; et si la Dormition de Marie aurait du avoir lieu à Jérusalem, la Terre Sainte, dont elle est l'image exilée à Ephèse parmi les Gentils, reviendra, selon la méditation musulmane, à Jérusalem; Hallâj dit, selon de vieux hadîth, à propos de la Waqfa du Hajj: « le Paradis se rapproche pendant une journée de la Terre Sainte (où il descend, yazliq, comme un Fiancé une fois par an » (Riw. XVI). Et la croyance musulmane commune est que les VII Dormants, ressuscités à Ephèse, seront à l'avant-garde du Messie avec le Mahdi à la prise de Jérusalem et y mourront martyrs.

Ces rapprochements islamo-chrétiens, à Ephèse, sont des perspectives d'imagination où le témoignage musulman vient « catalyser » la foi chrétienne. De façon encore obscure, cryptique. Ils ont des antécédents médiévaux; notamment pour les « bercements » évoqués dans la célèbre vision d'Edouard le Confesseur, où ils symbolisent comme pour l'Islam, des cycles de crises historiques et des avertissements prémonitoires (cf. Mu'tasim).

(1) La considération des Sémites pour les périodes nombrées (cf. Daniel) tient à leur conception de la subordination, par la volonté divine, du cours des événements humains à des encadrements angéliques (avum), indiquant la suprématie du spirituel, par réurgences intermittentes. La période « 300 », en particulier, est arabique formellement; car 300 s'écrit en lettres arabes « Tâ-Sîn », ce qui est l'inverse de « Shîn-Tâv » (retournement vocalique de Sheytan); on remarquera, dans ce chronogramme l'échange du sîn et du shîn (cf. shibboleth hébraïque); qui se produisit précisément à cette époque pour leurs valeurs numériques (60 et 500).

(2) Comme l'Ascension, spirituellement « en Galilée », l'Assomption à Ephèse signifie l'exil des élus hors du monde, avec la promesse que la séparation de l'« fini » de l'Eglise avec son corps cessera à la Résurrection générale. La première résurrection des VII Dormants ne pourrait être que momentané.

Le premier thème, le seul que nous étudions ici, est un thème chrétien, juxtaposé déjà par un sermonnaire syriaque, Jacques de Saroug, avec le thème du roman d'Alexandre, dans la même collection parénétique, ce qui est très digne d'attention.

On a depuis longtemps déjà remarqué que les références du Coran à des sources chrétiennes remontent à des traditions *apocryphes archaïques*, formées au début du deuxième siècle de notre ère, que des témoignages oraux d'illettrés croyants ont perpétués au désert. Qu'il s'agisse de l'objection coranique à l'icône de la Theotokos, de la Vierge et de l'Enfant, déifiés ensemble par l'encensement des Mages à la Théophanie (Cor. 5, 116), — du lieu de la Présentation de N.D., Mihrâb Zakariyâ à l'Aqçâ, où les Anges rivalisent (au service de leur Reine) (Cor. 3, 32, 39), du vœu d'Anne qui est la forme byzantine de l'Immaculée Conception (Cor. 3, 31), le verset coranique pratique une percée, un sondage dans le plus profond archétypisme des consciences chrétiennes, ramenant une donnée « musulmane » sous-jacente à la « chrétienne » ; comme le disait admirablement Gaston Paris à propos du folkloriste nordique Asbjørnsen et de sa découverte de la paléozoïque Brisinga, astérie à onze bras encore survivante, draguée au fond du golfe de Harvanger.

Depuis treize siècles, pour tout l'Islam, les VII Dormants sont la promesse divine de la Résurrection de la Justice à la fin des temps ; alors que, presque partout, les VII Dormants sont oubliés en Chrétienté, à part le proverbe agricole : « Les VII Dormants / remettent le temps / pendant VII semaines » (au 27 juillet).

Sommaire de la sourate XVIII, v. 9-26. — Le récit coranique commence par la prière d'abandon à Dieu des Emmurés vivants ; — il rappelle leur profession de foi devant un monde impie, — leur retraite dans une caverne dont l'entrée était tournée vers le soleil de midi, — leur bercement mystérieux (1), — veillés par un Cerbère effrayant (2), — leur réveil, leur discussion sur la durée de leur sommeil, — l'envoi de l'un d'entre eux pour acheter de la

(1) « *tasta'nis bihi bikalimat al-tawhid* » (= tu te familiariseras dans la tombe avec le bercement bilatéral de) la profession de foi en Dieu seul, tout esseulé (*wahid*) ; ap. chant noté à Bayâdiya (Lugor) ; 10.4.1910 ; seul avec le « fiat », l'Instant ; Mursi disait : à propos du « Din » (« Jugement »), du jour J ; qu'est-ce que cette « rétribution », sinon le Moment, l'Instance suprême (*Akkâr al-Hallâj*, éd. 1956, p. 141 du texte arabe) ; cf. notre « temps » dans la pensée islamique », ap. « *Branes-Jahâ*, 1962 », 141-148.

(2) Un *Kerub*, cf. Isidore Léry, *Le chien des VII Dormants* (Mél. Bidez, Bruxelles, 1934, 570-584) ; et Fr. Kratochmet *Hundesammler und Kerberos*, Stuttgart, 1938, I, 112, 138-139 (folklore tatar), 259, comm. G. Duménil.

nourriture licite (*azkâ ta'aman*) avec de l'argent monnayé (*wariq*), — l'émoi des citadins, — la basilique construite après discussion par dessus leur caverne, — la discussion sur leur nombre, trois, cinq ou sept, leur chien en plus ; — et sur le nombre d'années, 300 ans + 9 ans, que dura leur sommeil.

C'est un résumé elliptique, concentré, achronique, comme c'est l'usage dans le Coran lorsqu'il reprend un thème biblique ou chrétien ; ici, la longue et complexe légende syriaque paraît bien être à la base (*oralement* plutôt que visuellement, par icône méditée). Le Coran met l'accent sur le dialogue avec Dieu de ces héros (*fitya*) ; la porte de la Caverne, restée ouverte pour la lumière, reste inaccessible, gardée par un ange inflexible de cette même volonté divine qui la clôt pour les dormants, comme un ermitage non fait de main d'homme (1).

B. Heller a attiré l'attention sur le côté préchrétien, biblique de la « nourriture licite » ; comme les 7 Macchabées d'Antioche, et l'Église de Thyatire dans l'Apocalypse de S. Jean, les 7 Dormants d'Ephèse préfèrent mourir de jeûne perpétuel, de clôture perpétuelle, de silence perpétuel que de manger des viandes immolées aux idoles.

Le signe de l'argent est aussi remarquable, car il se révèle « décrié » (2), tandis que le « bercement » de gauche à droite et de droite à gauche leur enseigne la pure profession de foi monothéiste (3). C'est aussi le signe de la Barque du salut (cf. Cor. 18, 70 et le *markab al-najât* de Hallâj, ap. *Qissa*, 108).

Liturgie. — Ignace Goldziher, le premier, a souligné la place hors pair de la sourate des VII Dormants dans la liturgie musulmane du Vendredi : « la sourate des VII Dormants, selon l'usage reçu partout en Islam, est le préliminaire du rite (public) le Vendredi » (*Richtungen*, 335).

Elle est la seule récitée à la Radio d'Etat en Egypte, tous les vendredis à la prière de midi (J. Jomier, ap. *Ibla*, 1953, 143).

Dans les mosquées d'Egypte, la récitation n'est plus partout intégrale ; le récitant arrive en retard, vers 11 h., récite à toute vitesse le début de la sourate, et ne donne du reste que des versets isolés.

En Séoudie, selon le témoignage direct que m'a donné (Bagdad, 1952) un cheikh hanbalite, 'A. A. Khayyâl, la récitation de la sourate XVIII au service du Vendredi est obligatoire, à cause des hadîth transmis à ce sujet par Ibn Kathîr.

(1) L'Abbaye de Perfection, de Marie des Vallées.

(2) Antithèse entre la parole incorruptible, qui ressuscite, et l'argent hors d'usage (cf. *Iblay*).

(3) *Ismail Haqqî, rûâ al-bayân*, in loco.

J'ai constaté sa récitation à la mosquée de Paris, le Vendredi 19 octobre 1951 (« *Le Monde* » du 24).

En dehors du Sunnisme d'Orient et d'Occident, en Extrême-Orient, il y a des défaillances (notamment à Java), au service public du Vendredi (1).

Chez les *Shī'ites*, dont l'Imam est « absent », chez les *Khārijites*, qui n'ont plus d'Imam, il n'est pas question de récitation publique de cette sourate le vendredi.

Quant à la récitation privée : les *Khārijites* (2) remplacent le service public du Vendredi par deux khatma du Coran : la 1^{re} commence à l'Asr du Jeudi pour finir au Zuhr du Vendredi ; la seconde khatma, abrégée, est récitée à l'Ashā du Vendredi ; c'est une sélection de versets détachés de chaque sourate, sauf trois « sourates longues » qui sont dites en entier : XVIII (Ahl-al-Kahf), XXXVI (Yā Sin), XXXVII (Sāfāt) ; et les sept petites dernières, dites en entier, à partir de la s. Kawthar. — La XVIII^e est dite en entier « pour se protéger contre les Jinn », non pas contre Gog et Magog, pour réparer les brèches qu'ils font au Mur qui défend la Communauté musulmane contre les barbares de l'Apocalypse (motif usuel en Egypte) (cf. Cor. 18, 93, 21, 96).

L'école *mystique* d'Abūlbaqā 'Ujāyml Makki, « pour recevoir l'inspiration de l'âme même du Prophète », prescrit la récitation quotidienne des sourates XVIII et XXXVI (avec d'autres aux vêpres du vendredi). Elle « préserve des séductions de l'Antichrist (Suyūfī, *itqān*, 2, 154). Les Siddīqiya (remontant aux B. Sālbih de Shiraz et à Hallāj) récitent en premier la sourate XVIII aux vêpres du Vendredi.

Cette règle liturgique est fondée, chez les Sunnites, sur des hadith conservés par Ibn Kathīr en son *tafsīr* (t. VI, p. 117-119 : comm. Hamidullah) :

N^o 1 (Ibn Hanbal ; cette récitation fait descendre la Sakīna) ;

N^o 2 (Ibn Hanbal ; savoir par cœur dix des 1^{ers} versets protège du Dajjāl) ;

N^o 3-4 (Nasa'i ; même protection pour qui sait 10 versets quelconques, ou de la fin) ;

N^o 5 (Ibn Hanbal, *musnad*, t. 3, 437), cette récitation illumine le récitant

(1) Le délégué du Ministère des Cultes considère : 1^o qu'en Islam, on évite le culte des saints ; 2^o que les VII Dormants n'ont pas de date annuelle de fête assurée ; 3^o qu'au service du Vendredi la sourate XVIII n'a pas de place privilégiée à Java. — A Sumatra, au contraire, Mlle Jeanne Cuisinier, de l'Université de Djakarta, a constaté que les madrasas féminines du Minangkabaw ont été vivement intéressées par le récit qu'elle y a fait du pèlerinage breton de 1954 (lettre datée de Bukit Tinggi, 3 oct. 1954). Et l'on sait qu'en 456h, il existe des commémorations des VII Dormants, attestées par deux manuscrits remarquablement étudiés par H. T. Damasté (ap. *Bijdr. I.T.L.V.K. van Ned. Indië*, 1939, p. 407-488).

(2) Témoignages shādites de MM. Tizgaghine, Thazouly (4.7.52 + 10.7.54).

des pieds à la tête, ou même du ciel à la terre. — Ibn Mar dawayh, remontant à Nāfi', le célèbre Lecteur, précise que cette lumière brillera le jour du Jugement et que les péchés de la semaine précédente seront pardonnés au récitant (N^o 6).

N^o 7 (ap. *sunan* de Sa'id-b-Mansūr), la récitation de cette sourate le Vendredi vaudra au récitant une lumière allant de lui à la Ka'ba ;

N^o 8 (Hākīm, *mustadrak*), cette récitation le Vendredi vaudra au récitant une lumière allant jusqu'au Vendredi précédent (pour le pardon ?) ;

N^o 9 (Bayhaqī, *tafsīr*), cette récitation vaut cette lumière au récitant le jour du Jugement ;

N^o 10 (Diyā Maqdisī), la récitation, le Vendredi, exempte de tentations le récitant jusqu'au Vendredi suivant, et si le Dajjāl survient, il en sera préservé.

Dans son *mtzān al-ʿitidāl*, Dhahabī a critiqué le hadith de Nāfi' (N^o 6) sous la forme que lui a donnée M.-b-Khālīd de Khuttal.

Méditation collective et exégèse. — La récitation hebdomadaire publique de cette seule sourate a provoqué une floraison de constructions mentales dont les exégètes ordinaires du Coran, prisonniers de leur nominalisme de lexicographes ne nous parlent qu'incidemment, mais qui nous intéressent ici en tant qu'application à des termes coraniques de cette règle de « l'involution sémantique du concept » (tadmīn) dont les meilleurs philosophes de la grammaire sémitique ont pris conscience dans une opposition de termes empruntés aux semailles : « enfouir en terre — pousser hors de terre : *tadmīn-takhrīj*, opposition qui atteste l'unité de la germination conceptuelle de l'idée (1).

La « Caverne » étant la terre où est enfoui, pour un temps, le germe d'immortalité des VII Dormants.

Le monothéisme rigoureux des Musulmans exclut le recours de la prière à une personne vénérable sous son visage, son icône ; mais il accepte d'évoquer son Nom, qui est la « matérialisation » pour l'ouïe du Type, de l'Attribut divin dont cette personne vénérable nous reflète la clarté. Ce n'est ni de la magie, ni de la cabale, c'est une dévotion, plus abstraite que celle des Aryens envers la beauté des corps et visages glorieux, mais aussi susceptible qu'elle d'exagérations idolâtriques.

Les trois thèmes abordés dans la sourate XVIII : — thème de la Caverne où les Elus se réfugient, abandonnés à la volonté divine, comme dans une

(1) Cf. « *Arabica* », Loyde, 1954, p. 3-16.

barque, — thème du Directeur spirituel (Khadir, supérieur aux Prophètes, à Moïse) qui fait trouver, dans cet abandon à la grâce prédestinatrice notre finalité, qui outrepassa la Loi et nos vrais Noms divins, — thème du Mur de Gog, enceinte protectrice de la Communauté des croyants, bombardée par les démons, lézardée par les pécheurs, inlassablement réparée par la prière communautaire et sacrificielle des saints Apotropsiens, — ces trois thèmes sont bloqués dans la récitation normale. Aussi ceux qui l'écoutent, profitant des termes rares qui se retrouvent dans les trois parties de la sourate XVIII, y retrouvent les mêmes personnages vénérables. Le Chien de la Caverne, c'est le Directeur spirituel qui enseigne aux Sept Dormants dans leur sommeil mystérieux la prière d'intercession communautaire qui fait d'eux les saints Apotropsiens (Abdâl), liés à ceux des générations qui les précèdent comme à ceux qui les suivent. — Il faut tâcher de connaître leurs noms, car, de siècle en siècle, ils sont les confidentes du secret de Dieu, de ses desseins apocalyptiques, et ils lisent le secret des cœurs. — Le peuple, de façon trop littéraliste, s' imagine que ce sont les noms des premiers Sept Dormants d'Ephèse qui, comme des talismans, le sauveront des « faits de Dieu », donc en premier des calamités, des maladies, des naufrages (1).

De façon plus profonde, comme pour leur Directeur (Khadir-Eliyas, dont la spiritualité a des résurgences, comme dans le Baptiste), l'exégèse symbolique des Shi'ites Ismaéliens, pour les Sept Dormants, retrouve, de siècle en siècle, Sept légataires (non généalogiques, mais adoptifs) de leur esprit de sainteté communautaire.

On les retrouve historiquement avant l'Islam, et géographiquement hors la race arabe, même pendant l'Islam. « Certains disent que les Ahl-al-Kahf sont tous non-arabes (a'jâm) » et ne parlent qu'arabe, et qu'ils seront les vizirs du Mahdi » (Nûr Halabî, *insân al-uyûn*, éd. 1280 h. I, p. 25 = éd. 1320 h. I, p. 21). — Les « a'jâm ne parlant qu'arabe », ce sont des Mawâlî. De même, les Abdâl, pour la plupart, note Jâhiz, sont des Mawâlî. Aussi, au fur et à mesure que l'Islam élargissait ses conquêtes, il fondait pour jalonner son front de guerre sainte des mosquées référant aux Ahl al-Kahf. — Les unes référant aux *Trois Emmurés vivants* du verset Cor. 18, 22 et du hadîth de Bukhârî (cf. Tha'labî, *qisas al-anbiyâ*, t. 1281, p. 446-466) :

Ibn Ghânim Maqdisî, *hall al-rumâz*, éd. 1317, 81 ; hadîth Baktiyâr, ap. H. T. Damsté, *BTLV Ned. Ind.*, 1939, ms. A, vers 72-211 ; cf. les Trois jeunes

(1) La marine ottomane était « consacrée » aux VII Dormants : *Planche IV et V* (Hammet, *Copie*, 60-61).

gens dans la fournaise, — les autres aux Cinq du Manteau du même verset, les autres enfin, aux Sept du même verset et aux divers Septénaires du shi'isme.

Politiquement et socialement, le grand mouvement Ismaélien des IX^e et X^e siècles de notre ère, qui a abouti à la proclamation du khalifat Fatimite, y a vu la réalisation apocalyptique de ce dont la résurrection anticipée des VII Dormants avait simplement été la préfigure.

« Le Qâyim, sur nous son salut, a fait son apparition en l'année 309 des temps de la Retraite, durant la domination des Impies » (Ja'far-b-Mansûr al-Yaman, *ta'wil al-zakât*, ms. Leyde 1971, p. 78).

« C'est en l'année des Ahl-al-Kahf, en 309, que le Mahdi est apparu en Maghreb » (Ibn al-Walîd, *dâmigh al-bâtîl*, t. 2, p. 23-24 du ms. H. Hamdani). Il s'agit de l'achèvement de la capitale fatimite à Mahdiyya (Tunisie) (1) khutba en Andalus.

« La Caverne, c'est le Tâli (Muhammad ou 'Alî), les Sept sont les Sept Imams (Ismaéliens) et leur Chien, c'est-à-dire leur Piqueur (mukallîb), c'est Salmân » (Ja'far-b-M. al-Yaman, l. c. 78, 435-27).

Le mukallîb, ou rabatteur de la proie vers le chien de chasse, est le 6^e des VII degrés d'imâm à mu'min (Guyard, 146 ; Amidi, ap. Râghîb, *saffna*, 217), après hujja, dhû massa et les deux dà'i (akbar, mâdhûn).

Il y eut, après la chute des Fatimites, donc au début de notre XIII^e siècle, une reprise de propagande ismaélienne en Maghreb, avec Sinân Shaybânî, « chef des Ismaéliens *Khâtîfiya*, des derniers Bâtîniya ; c'était un hôte (dakhîl) des Hawwâra, en Maghreb extrême » (2).

D'autre part, les mystiques sunnites ont vu, dès Ibn 'Atâ, dans les VII Dormants, la réalisation de l'idéal le plus haut de l'érémisme musulman. Le Coran professe, en effet (57, 27), que la seule règle monastique valable est celle que l'on tient de Dieu seul. Les congréganistes postérieurs ont essayé de démontrer que leurs règles à eux étaient plus efficaces, d'où les curieux textes ci-dessous :

Commentaire de Nûr Kasirqî et 'Alâ Semnânî, *ta'wilat najmiya*. — Ce commentaire, publié par un ancien haut fonctionnaire mongol, Semnânî, lors de la réhabilitation officielle de Hallâj par Nasîr Tûsî, les Juwaynî, Kîshî, est une autorité pour les mystiques, non seulement les mystiques

(1) Sur la khutba fatimite en Andalousie (chez Ibn Hafûn), cf. *Bull. Inst. Égyptien de Madrid*, 1954.

(2) Les Hawwâra du Sous ; en relation avec ceux d'Égypte (Girgê) par l'intermédiaire de ceux du Fezzan et de l'Aurès (cf. *Ann. Monde Mus.*, 1954, 231, 252, 271, 292). — Tuhfa de M. Shâhî 'Alawî, ms. Paris 2048, f. 144, 176 (comm. Must. Jawâd). Selon Berque, « Hoggar » vient de « Hawwâra ».

sunnites turcs, mais pour les shi'ites persans (Ismail Haqqi, *rûh al-bayân*, 2, 470-471; Ma'sûm 'Alî Shâh, *tarâiq al-haqâiq*, 3, 287) (comm. Cor. XVIII, 8) : « Dans Ta communauté, il existe des mystiques dont l'état est plus étonnant que celui des (Sept Dormants) : les gens des Retraites, dont la Caverne où ils élisent asile, c'est la Maison de Récollection, dont le « Raqîm », c'est la marque de l'amour inscrite dans leurs cœurs ; parmi eux sont mes amants et mes bien-aimés ; les planchettes de leurs cœurs sont marquées par mes connaissances intimes (*ladunniya*) ; et si les Gens de la Caverne ont pris asile dans la Caverne par crainte de la rencontre de Décianus, eux ont pris asile dans la Caverne de la Retraite par désir de Me rencontrer ». Et si leur désir, en disant « Seigneur, donne-nous part » demandait à être sauvés de Décianus et à sortir sains et saufs de la Caverne, le désir des autres c'est d'être sauvés de leur malice intérieure, et de sortir des ténèbres de cette existence pour arriver aux clartés de Ma splendeur et de Ma gloire... »

(Leur bercement à droite et à gauche (v. 18) serait à l'origine de l'usage de dire la négation (*lâ ilâha*, pas de déité), dans la profession de foi, en se tournant vers la droite, et l'affirmation (*illâ Allâh*, excepté Dieu) vers la gauche.)

« Le novice que Dieu instruit sans intermédiaire doit se tenir comme le mort entre les mains du laveur des morts, s'abandonnant intégralement à Dieu, pendant 309 ans, pour arriver au niveau des Hommes (parfaits), tandis que le novice que Dieu instruit par l'intermédiaire de maîtres (*cheikhs*) peut atteindre au niveau des Hommes faits en une seule Retraite de 40 jours ou deux, ou d'un nombre fixé, car ils sont délégués de Dieu par l'intermédiaire de leurs *cheikhs*, grâce à Sa bonté qui ne fait pas donner les mêmes fruits aux arbres sauvages dans les montagnes et aux arbres cultivés dans les jardins par les *dihqâns* » (t. 5, p. 220, 225-226).

Au moyen de la supputation de certains nombres d'années fatidiques, comparables à ceux de la prophétie de Daniel, et le nombre de 309 figure en toutes lettres dans la sourate XVIII, — l'histoire est *symbolisée*.

Là encore, puisque les lettres de l'alphabet arabe sont à la fois les 28 consonnes servant à dessiner graphiquement le « squelette » des mots (que les voyelles notées facultativement au-dessus ou au-dessous de la ligne « vivifient » par leur intonation qui décode l'intention du sujet parlant), et les 28 chiffres des nombres de 1 à 9, des dizaines de 10 à 90, des centaines de 100 à 1000, — l'art musulman sera un art abstrait, et les monuments élevés à la commémoration des Sept Dormants, des temples à inscription (le mot

Raqîm du Coran est déjà le signe de cette exigence), et le monument relevé à l'Albert Museum (1) très significatif de la dévotion qui leur est dédiée. L'église des VII Dormants a été la première mosquée, et toute mosquée doit être « Raqîm », « Marqûm », porter une inscription : à la Qibla ou au fronton. À Damas, on a creusé sept Qibla. Et à Ephèse (chrétiens) comme à Damas (musulmans), les surfaces planes de l'intérieur du sanctuaire sont couvertes de graffiti ; ceux qui veulent que les VII Dormants se souviennent de leurs noms, pour être appelés à la Résurrection avec eux.

Les planches donneront des exemples.

La juxtaposition dans notre documentation iconographique de miniatures musulmanes avec des images chrétiennes permettra de rechercher comment s'est produite l'éclosion d'une iconographie musulmane des Sept Dormants, en dehors de la calligraphie initiale, purement musulmane, elle, de leurs Noms. Il est à penser que des influences manichéennes et arméniennes y ont participé.

Monuments. — Comme il est interdit canoniquement de bâtir des mosquées sur les ossements des morts (contre les Ziyârat idolâtriques), les exégètes modernistes disent que le verset XVIII, 21 du Coran est péjoratif. En réalité la crypte des Sept Dormants fait exception puisque c'est le lieu privilégié d'une attestation du « fiat » (*kum*) de la Résurrection : des compagnons du *Qdyim*.

Textes littéraires et compléments bibliographiques. — Dans chaque pèlerinage musulman des Sept Dormants, on raconte une « légende locale » qui n'est pas un simple commentaire de la sourate XVIII. Elle semble référer sous ses formes diverses à un type primitif unique remontant probablement aux missionnaires Fatimites pour qui la légende des VII Dormants devait être une initiation symbolique interprétant çà et là des dévotions folkloriques antérieures.

Katanov a trouvé quatre versions turques de la légende (Rabghuzi, Turkestan oriental, Kirghiz, Kazan : cf. *Zapiski V.O.I.R. archeol.* 1894, p. 226-245 ; et *Izvestia O. A. Univ.* Kazan 1905, 382-388).

Florence Groff a publié une légende algérienne (2) : on trouvera ci-dessous

(1) « Chimney-pièce » de 1149-1731 : en émail blanc, dôme (id.) avec bande (id.) portant en lettres d'azur les VII noms ; 2 m. 50 de haut (d'un palais hindou, brûlé 1837). Comm. Fehadi.

(2) Compléments aux *Analecta Bollandiana*, 1950, t. 2 : Mas'ûdî, *Uḥbat al-ṣuḥuf*, éd. Najaf, s. d. p. 71 (tradition ismaélienne plaçant les VII Dormants sous Ardashir, fils de Sapor, et sous l'Infâm petit-

la version algérienne de cette légende que M. L. Mahfoud a recueillie à N'gaous. Voici ce qu'il nous en écrit : « N'gaous (commune mixte de Barika, arr. Batna), est un village situé à 88 km. au sud de Sétif. A l'entrée du village, dans une dépression, il y a un cimetière musulman, en face de la fontaine publique, dont le patron est Sidi Qacem-ben-Mehanni. A quelques mètres de son mausolée, il y a sept tombes et une autre plus petite : les Seb'Ruqūd et leur chien. Ces martyrs de la foi sont l'objet des visites quotidiennes protégeant contre tous les maléfices ; on croit qu'ils ne sont pas morts, mais sommeillent seulement, c'est-à-dire frappés de surdité. »

Il y a des légendes analogues aux Ouled Anteur (près de la Mosquée de Sidi 'Ali Ba'aj, commune mixte de Boghari (Planche XIV, n° 4) et à Biskra ; à Tébessa (Bekri) ; à 15 km. de Tozeur (*ghâr Seb'Ruqūd, mahall baraka*, dont un vent violent écarte les indiscrets ; comm. Dachraoui).

Peu d'œuvres littéraires ont été dédiées aux VII Dormants ; il faut mettre à part l'œuvre contemporaine de l'écrivain égyptien Tewfiq Hakim.

Légende orale des VII Dormants à N'gaous (rec. et trad. par M. L. Mahfoud).

Cela se passait sous le règne de l'empereur tyran Deguanous au village de N'gaous, à 88 km. au sud de Sétif. Là, vivaient six jeunes gens de bonne famille, qui croyaient fermement en Dieu, parce qu'il les couvrit de sa miséricorde et leur assura la droiture dans leur conduite.

L'empereur, qui n'avait pas la même conception religieuse que ces jeunes gens, fortifia la ville pour les empêcher d'en sortir : bien plus, il fit surveiller les 6 hommes : il craignait pour sa personne et pour son trône, au cas où ces hommes seraient loin de la ville, car ils étaient capables de répandre des idées nouvelles.

Les six hommes durent recourir à la ruse : ils prirent des boulets aussi gros que le poing et se mirent à joner aux boules sur la place publique ; ce jeu, pratiqué pour la première fois, attira beaucoup de curieux. Les spectateurs en furent étonnés au plus haut point ; de leur côté, les six hommes, tout en jouant, avançaient peu à peu vers les limites de la ville et cherchaient à les dépasser. Le public, absorbé par leur jeu, ne se souciait guère de leur ruse. Les jeunes gens jouaient toujours si bien qu'ils furent assez loin de la ville : à ce moment, ils prirent la fuite aux yeux ébahis des habitants de N'gaous. L'empereur ayant appris la chose, envoya des cavaliers à leur poursuite, mais ce fut en vain.

En chemin les six jeunes gens rencontrèrent un berger accompagné de son chien ; il gardait un troupeau de moutons. Le berger, les ayant vus, comprit intuitivement qu'il avait affaire à des gens sérieux et de vrais croyants ; il leur demanda de se joindre à eux.

ils de Daniel : les VII Dormants reçoivent de Dieu double récompense pour avoir affiché l'impunité et gardé la foi intime) ; — M. b. Monayyeb (Damiet) ; — Ikhwân al-safâ, 2, 95-98 ; — Rûmî, Mesnevi 2, 35-36 ; — Abulfatûh, *tafsr*, 1315, I, 407-408 ; — Effaki ap. index ; — K. F. Mardin, 195.

— Nous ne pouvons t'emmener, lui dirent-ils, tu n'es pas de même condition que nous.

— Je crois en Dieu aussi bien que vous, leur répondit-il.

— Soit, ajoutèrent les six jeunes gens. Vas faire rentrer ton troupeau, emmène ton chien et viens avec nous.

Le chien, ayant assisté à cette conversation, se mit à verser des larmes et, par un effet de la volonté de Dieu, parla ainsi : « Je sers mon Dieu aussi bien que vous et je crois en Lui, autant que vous croyez en Lui. »

Devant pareil miracle, les six hommes autorisèrent alors le berger et son chien à se joindre à eux. Le berger se débarrassa du troupeau, puis revint auprès des jeunes gens, accompagné du chien.

Tous les sept, suivis du chien, marchèrent longtemps ; enfin, fatigués, ils s'arrêtèrent devant une grotte, au pied d'une montagne : ils y pénétrèrent et s'endormirent. Ce n'est qu'au bout de 309 ans qu'ils se réveillèrent. Tous se mirent à discuter sur la durée de leur sommeil. — Nous avons dormi un jour et une nuit, disait l'un. — Trois jours, disait un autre. — Un mois ! disait un troisième.

Enfin, après de longues discussions, ils voulurent manger. L'un d'eux décida d'aller à la ville pour rapporter des vivres, mais pour éviter d'être identifié, il endossa les habits du berger, empocha un peu d'argent et partit.

Arrivé aux portes de la ville, il trouva celle-ci entièrement transformée ; ses boutiques portaient des inscriptions autres que celles qu'il avait vues avant son long sommeil et les habitants professaient une autre religion, celle qu'il avait longtemps cultivée, au même temps que ses compagnons. Il s'arrêta, interdit, se demandant si, réellement, il n'était pas l'objet d'une hallucination : « C'est dans ce monde que nous désirions vivre ! » se dit-il. Puis, se ravisant, il s'avança pour s'arrêter devant la boutique d'un boulanger à qui il demanda du pain. Il offrit une pièce à l'effigie de l'empereur Deguanous. Le boulanger prit cette pièce et se mit à la contempler avec une grande curiosité. — « Avec cette pièce, dit-il, je pourrais acquérir tout un château. » Il se mit à retourner la pièce dans sa main ; il la montra à ses voisins boulangers qui débataient à ses côtés. Tous furent extrêmement étonnés ; ils décidèrent alors d'aller montrer la pièce à leur roi et d'emmener également le jeune homme.

Introduit dans le palais, et parvenu auprès du roi, l'homme se prosterna longuement devant lui comme c'était l'usage sous le précédent empereur Deguanous. Mais le roi, contrarié par ces marques de respect complètement étrangères aux habitudes du pays, le releva séchement et lui fit savoir qu'il n'était pas aussi digne d'adoration que les empereurs romains. L'homme, en se relevant, resta un moment hésitant, car il pensait rêver.

— Sois sans crainte ! l'apostropha le roi, tu es bien en présence d'un monarque juste et croyant en la miséricorde et la bonté de Dieu. Raconte-moi ton histoire.

Le jeune homme lui fit alors le récit de tout ce dont il fut témoin. Le roi et sa suite, ayant examiné la frappe des pièces de monnaie qu'il détenait, trouvèrent, après calcul, que ce jeune homme avait séjourné 309 années dans la caverne, en compagnie de ses camarades et de leur chien.

Le jeune homme déclara aussi qu'il avait sa maison dans tel quartier de la ville ; il demanda au roi d'aller la visiter, escorté d'un cavalier ; tous deux partirent aussitôt ; ils arrivèrent bientôt devant la maison ; l'homme frappa à la porte. Un vieillard en sortit. « Que voulez-vous ? leur dit-il. — Cette maison est mienne ! répondit l'homme, et je vous prouverai

à mi-chemin entre Sétif et le Djebel Youssef (légèrement en contre-bas par rapport à Sétif).

Limité à l'Ouest par la grande plaine des Bendiab au Sud, par le massif du Djebel Youssef, à l'Est par les Ouled Abdennour, Guidjdjel fait partie actuellement de la Commune mixte des Eulmas, dont le chef-lieu est Saint-Arnaud.

Le douar Guidjdjel est formé d'une cinquantaine de maisons groupées autour de la mosquée; celle-ci, restaurée en 1937 (1), repose exactement sur les fondations de la mosquée construite à la fin du 7^e siècle.

Il ne reste pratiquement aucun vestige digne d'intérêt de l'ancienne ville d'Ikjân; des restes de colonnes, quelques bassins, des pierres taillées dont la plupart ont servi à la construction des maisons actuelles du douar et qu'on retrouve aussi au cimetière Sidi Messaoud à 600 m. au sud du douar.

Ce cimetière, en forme de carré de 400 m. de côté, non clôturé, renferme, outre le mausolée de Sidi Messaoud ben Driss, datant du 4^e siècle de l'hégire, les tombes des Sept Dormants (*Planche XIV*).

Sommaire historique sur *Ikjân*.

Le nom de *Guidjdjâl* a remplacé le vieux nom d'*Ikjân* au cours du XIX^e s. Le Taleb de la mosquée détient un laisser-passer délivré à son ascendant direct « Ibn Dris d'*Ikjân* » par Ahmed Bâÿ (de Constantine), en 1230-1815.

Le toponyme *Ikjân* (qui se retrouve à Sidi Afch, près Bougie) est un pluriel masculin régulier berbère : de « *aqjân* », chien, on forme « *iqjûnen* », chiens; de la forme abrégée « *akj* », « *ikjân* ».

Le village existait à l'époque romaine et byzantine, et la légende locale explique « *Ikjân* » par « *Gî-Djân* », l'empereur Guy (*sic*), fils de Jean : d'où « *Guidjdjâl* ». — Ibn Khaldoun mentionne l'origine romaine du village, attestée par ce qui subsiste de nos jours de souterrains, tombes, piliers et ustensiles. Et l'on garde le souvenir de l'émir Drâj (2).

Aux passants, on montre, dans le cimetière de Sidi Messûd ben Dris, les sept tombes des Seba'Ruqûd ou « Sept Dormants ». Au temps de Sidi Messûd, contemporain du prince 'Ubayd allâh al-Shî'i, sept jeunes gens arrivèrent

(1) Le taleb actuel descend de Bendris, et a étudié sept ans à la Zitouna de Tunis; il détient la documentation utilisée ici.

(2) Drâj-b-Humâm était le gouverneur byzantin en 667 de notre ère (cf. Wâqidî), lors de l'attaque d'Oqba-b-Amr (Wâqidî le nomme « Dârij »); son beau-frère Tâllq-b-Yalâq était gouverneur byzantin de Tolga; sa fille, très belle, échut après de longs combats, au gouverneur du Zâb; son cousin était Sâttir-b-Dâkher.

du Maroc dans le village; ils étaient de taille élancée, et un chien leur tenait compagnie; ils ne passèrent qu'un seul jour, car, le lendemain matin, on les trouva étendus inanimés, sur l'emplacement actuel du cimetière musulman; constatant leur mort subite, tous ensemble, ainsi que leur chien, les Arabes du lieu prétendent qu'ils sont certainement les auteurs de prouesses et de miracles. Le Taleb de la mosquée ajoute, pour tout commentaire, le verset 167 de la sourate 3 du Coran (sur les martyrs).

Le Taleb, raconte aussi que, pendant longtemps, *Ikjân* a porté le surnom de « *Dâr ul-Hijra* », « *Maison de l'Expatriement* ». Ce nom a été donné, en effet, dans différentes régions du monde musulman, par les missionnaires « fatimites », c'est-à-dire partisans légitimistes d'un khalifat (ou plutôt imâmat) restitué à la famille des descendants du Prophète par sa fille Fatima: seuls prédestinés à « remplir le monde de justice comme il a été rempli d'iniquité ». Ces missionnaires d'une rénovation sociale portaient de préférence leur effort dans les régions excentriques du monde musulman, où les populations conquises et non-arabes, se trouvaient pressurées par la fiscalité des gouverneurs abbassides. C'est ainsi qu'un peu avant l'année fatidique 290/902 (désignée par des poésies prophétiques dont le Qadi Abû Hanîfa Nu'mân, dans son *iftitah al-da'wat wa-ibtidâ'ul dawla*, achevé en 346/957, nous donne des spécimens) (1), le fameux da'i Abû 'Abdallah fonda, le 15 rabî'2 288/900 au Fajj al Akhyâr dans le Jabal, une « *Dâr ul-Hijra* » à *Ikjân* (2), alors centre des Berbères Kotâma; et proclama le Mahdi 'Ubaydallâh, qui, après mille épreuves, arriva à le rejoindre à *Ikjân*, berceau du khalifat fatimite, qui dura près de trois siècles et joua, dans l'histoire islamique un rôle central, s'installant au Caire comme capitale, en 358/969.

Leurs sept tombes (et une huitième pour Qitmîr) sont de hauts piliers romains remployés, surmontés de petits dômes renfermant des kâcouns où les visiteurs et visiteuses viennent faire des fumigations d'encens (cf. la photo). — Dans les justices de paix de Sétif, on prête serment, en se déplaçant jusqu'aux tombes des VII Dormants, « au nom de Sidi Messaûd et des Seb'Ruqûd ».

(1) Ma. coll. L. M., p. 67 sq. Cf. Ivanow, a guide to Ismaili Literature, 1933, n° 103. Et le manuel algérien « *tâ'rikh al-Jazâir* » de Mubârak-b-M. Mîrî, t. 2, p. 74 sq.

(2) Je pense qu'il y avait des maqâd al-al-Kalîf dans les autres *dâr al-hijra* fatimites ('Asen Lâ'a; 'Ukheydir; Selâmîyé; Tâllâqîn, 116 à Haïlîj et à l'an 290). — Maqrîzî 8, 16.

ACTES RELATIFS AU WAQF D'IKJAN

I. Acte de (1233) 1817.

Louanges à Dieu.

Notre présent ordre, l'heureux, le béni par la force et la puissance de Dieu, très louable, est entre les mains de notre fils Sidi Mohammed ben Sidi Driis ; nous l'en avons bénéficié, sur l'ordre dont il est nanti, pour sa propriété connue sous la dénomination de Ben Diab, selon les limites connues et ses circonscriptions patentes. Il peut en disposer comme bon lui semblera et de telle manière qu'il jugera convenable, sans avoir aucun compétiteur, réclamant, ni associé.

La propriété se limite depuis la source d'Aïn Guellal jusqu'à la montagne Braou, comme elle est décrite par l'écriture du Savant Jurisconsulte, le défunt par la miséricorde du Dieu éternel Sidi Mohammed Seghir et comme il est confirmé aussi par les édits des Seigneurs les Pachas (que Dieu répande sur eux sa miséricorde).

Aucune personne des Ameer ne peut rien réclamer, non plus que les Oulad Zaïd et autres ; et personne ne peut toucher cette propriété sans sa permission. Quiconque voudra labourer sur la dite propriété lui paiera la redevance. Quiconque labourerait sans sa permission ne pourra attribuer les reproches qu'à soi-même.

Nous le recommandons ainsi que tous ses laboureurs avec tous respects et parfaite convenance et voulons que le respect qui lui est dû ne manque pas.

Cette concession est parfaite et cette générosité est absolue et générale ; ainsi noter présent ordre doit être exécuté sans aucune transgression.

Salut de la part de l'Emir Sidi Ahmed Bey que Dieu le chérisse.

Ecrit à la fin de chaâbane mil deux cent trente-trois de l'hégire (1817).

Suit le cachet du bey.

II. Acte de 1795 (mutilé).

Louanges à Dieu. Que Dieu répande ses grâces sur notre prophète Mohammed.

Ce qui est constant d'après la connaissance de celui qui écrit le présent (que Dieu l'assiste) ainsi que de tout son Mijelès et des savants qui l'ont précédé et qui ont écrit les actes de la propriété du Cheikh Sidi Messaoud ben Driis, et qui a vu ces actes qui ont été confirmés par les princes qui ont précédé et leurs successeurs.

C'est que les limites de la susdite propriété sont : le teniat qui divise le territoire du Megrès et la susdite propriété, dite Teniat Fermatou, en descendant la rivière qui la touche jusqu'à Poned Chouk ; on descend ensuite jusqu'à Raa Guellal, puis en allant côté du Djebel Yousef Djebel Braou. Voilà et du Nord.

Elle qui ont précédé, ce successeurs reculés sans que personne puisse rien dire, ni produire de réclamation, ni exhiber de titres. Quiconque a prétendu y avoir droit a été repoussé par les princes qui ont précédé (que Dieu répande sa miséricorde sur leurs ancêtres et donne la victoire à leurs successeurs et dirige leurs faits dans le bien), et qui ont respecté ces titres et conservé ces pacte et alliance.

Les limites sus-mentionnées contiennent toutes les terres qui sont du côté de Guellal, comme Ben Diab en descendant, en montant, dans la rivière, ainsi qu'en devant.

Ecrit le premier Djoumâd et-tani mil deux cent onze de l'hégire (1795).

Signé : Mohammed ben Yousef Seghir, Ahmed ben Madani ben El-Hadj Sahrani et Mohammed ben El-Hadj.

III. Acte de hubus (1483).

Ecriture à peine lisible — acte très long — l'émir autorise les descendants de Sidi Messaoud ben Driis à veiller sur les biens hubus se trouvant sur le territoire de Guidjdjel — la dernière partie porte ceci :

Ecrit sur l'ordre de l'Imam, le vénéral, Abû zakaria Yahia, que Dieu le fortifie, à la date du mois de dû el qa 'da huit cent quatre-vingt-huit (888) de l'hégire (= 1483 de notre ère). Suit le cachet et la signature de Abû zakaria.

IV. Acte de hubus (1817).

Ecriture minuscule, très fine, mais lisible ; acte très long et vétuste.

Le début porte ceci, après la louange à Dieu et la glorification du prophète :

حامله السيد محمد الحراوي بيده اراضي تملكته له من ايام
القرن الخامس تملكها و تملكست عليهم حنسا مؤيدا
على اعتقادهم واعتقاد اهلها و كالمه اثنى سلطان جده
لهم على مقتضى ما بايديهم من سلاطين مبروسه الجزائر
وامراء فسنطينة و قفانهم ثمن ان بعض سلطه منهم
ابو حنيفة بعض نوابهم زاويته باراضي و كتب لبعضهم
انه وقع بيده على هذه التمتع بها ارضه على واديهها...

L'acte se termine ainsi :

كتب في اواسط شعبان المظفر قدرة ع ١٢٣٣ هـ
محمد المكي بن محمد الحراوي وفقه الله بامير

V. Acte de 1524.

Acte d'intronisation et de confirmation dans la zaouia de Gueïdjâl, afin d'enseigner et de répandre la doctrine sunnite et de diriger les biens hubus, de Mohammed ben Salah ben Ahmed ben Tabet ben Hadj El Hassen ben Messaoud.

Écriture fantaisiste — par endroits caractères gras. La fin porte ceci : « écrit au milieu (du mois) de shawwâl, an 931 » (= 1524).

VI. Arbre généalogique des Bendriss d'Ikân.

Le manuscrit comprend une dizaine de pages ; l'écriture est très fine mais lisible : deux à trois lignes par page, effacées. Ce manuscrit énumère toute la descendance des Bendriss, les fait remonter jusqu'à Ali, relate leur condition de vie à travers chaque génération ; voici un passage :

يقفوض الشيخ ابي عبد الله محمد ابن الشيخ صالح بن احمد
بن ثابت بن الحاج الحسن بن مسعود بن عبد الحميد
بن محمد بن محمد بن ادريس بن داود بن ادريس
بن ادريس بن عبد الحسين حسن بن الحسن بن
علي بن ابي طالب رضي الله عنه

Cet ouvrage est signé de : Abû bakr Muhammad ben 'Abdallâh ben 'Arbi el Isbili el Ma'âfiri. Cet auteur sunnite très estimé (ses « Ahkâm al-Qur'ân ») est aussi celui qui a rapporté d'Orient (spécialement de Bagdad) en Occident les principaux *isnâd* et *ijâza* des mystiques. Il est mort en 543/1148.

VII. Acte de 1235/1819.



الحمد لله

امرنا بهذا السعيد بيد ابي سي
ادريس على اننا اذنا لا في خلاص عشرين من حداثه
بلاد اولاد قمجه واولاد بلس واولاد صحنان واولاد
شكر واولاد زياد. فلا يتعرض لهم احد في ذلك
ولا يمتنع احد من اعطاء ما عليهم من ذلك والذي
يتعرض أو يمتنع فلا يلزم الا نفسه وعلى هذا العمل
مستحب الواقف عليه ان يعمل بها فيه ولا يثا الفعاليه
والسلام من الاسعد السيد احمد باي اعزى
الله بمنه - او اسك شوال سنة ١٢٣٥ هـ

(Documents communiqués par M. LOUIS MAHFOUJ.)

CRYPTE DES VII DORMANTS AU MAGHAWRI (LE CAIRE)

Cette crypte célèbre, à mi-hauteur dans le Mokattam (flanc occidental du Gebel Ahmar (montagne rouge) dominant le Nil, est actuellement un couvent de l'ordre albanais de la congrégation des Bektashis.

L'inscription dédicatoire aux Ahl-al-Kahf se trouve à une quinzaine de mètres en retrait du porche ottoman, sur le fronton même du roc. La crypte s'appelait d'abord Kahf al-Sūdān, « caverne des Noirs », et servait aux récollections d'Abūlhasan Dīnawarī († 330/941; pro-hallagien) et de ses disciples le soir d'Arafāt (9 hijja); l'historien 'Ubaydallī y a signalé des miracles (KS 130-131; TA, 258). Le shāhid A. H. Qarqūbī († 425/1024) et le zahīd Ibn al-Qufā'i (var. Qudā'i), aidés par le hazzāz Abdab Andalusi firent construire une adduction d'eau jusqu'à la gauche du mihrāb de la Zawīya des Noirs, et l'escalier y accédant (421/1030).

L'attribution aux VII Dormants, d'époque fatimite, souligne le lien de ce culte avec l'ismaélisme.

(Ibn al-Zayyāt. kawākib sayyāra, 14, 130-131; Sakhāwī, tuhfa, 258; Maqrīzī, khitat, 4, 336.)

Inscription de la crypte du Maghāwri (transcr. amicale de J. Sauvaget, lettre 1938) (Cor. XVIII, 8-11 et 12, partiel):

(1) basmala. « As-tu pensé aux Gens de la Caverne et du Raqīm, à cela qui, parmi nos Signes, est une merveille ? (2) Quand ces jeunes peux élirent asile dans la Caverne, et dirent « Seigneur, donne nous part intime (min ladunka) à Ta miséricorde, et qu'elle soit pour notre sort la voie droite ». (3) Et nous leur avons silencieusement l'ouïe dans la Caverne bien des années, puis nous les avons rappelés à eux pour savoir qui, des deux partis, avaient su supporter le temps écoulé. Nous allons te conter leur mission avec vérité. (4) Telle est la vérité dite par le Dieu suprême et son Prophète généreux (les bénédictions de Dieu sur Muhammad, les siens et ses compagnons) et le salut. Cette Zawīya al-Maghāwri a été bâtie au nom du Chérif Husaynī Ni'matullah al-Walī, l'an 905. » (= 1499) (Planche XV).

Les Bektashis n'y ont été installés que 30 ans plus tard, par le célèbre Qayghusuz; succédant aux 'Abbāsiya Maghāwriya (d'où le nom vulgaire de la crypte), branche égyptienne des Madyaniya fondée par Abūl'Abbās Basrī Balansī († 633/1236), dont un des successeurs Abūfath M-b-Khalīf Māliqī

Sa'īdī 'Abbāsī (macrobite) avait formé, par l'intermédiaire d'Ibr. (-b-Hy.) Akhlāti († 799/1396), le fameux religieux et réformateur social anatolien Badrādīn, fils du cadī de Simaw († 823/1420 à Sérès), certainement en contact avec les Bektashis d'Anatolie. On sait que le prieur Bektashi actuel du Maghāwri, qui a rédigé une brochure sur son couvent, et est albanais, a été emprisonné quelques mois, il y a deux ans, en Turquie (cf. *Rev. Et. Isl.* 1951, 86).

MASJID AHL AL-KAHF DE DAMAS

Visité avec MM. N. Elisséeff et Khalīl Moaz le 6.1.1954 (ils avaient bien voulu déjà le prospecter en juillet 1952, pour vérifier, à ma demande, l'indication portée sur le plan de Damas dans le guide Baedeker).

Il s'élève très haut sur la pente du Qasiyūn, au-dessus de Salhié (à l'Est) entre les Arba'in et Dhūlkifl à l'Est et Rabwé à l'Ouest, où il y a une inscription fatimite (Abūlbarakāt Ibnal-Kātib) de Mustansir, sur le Mahd 'Isā.

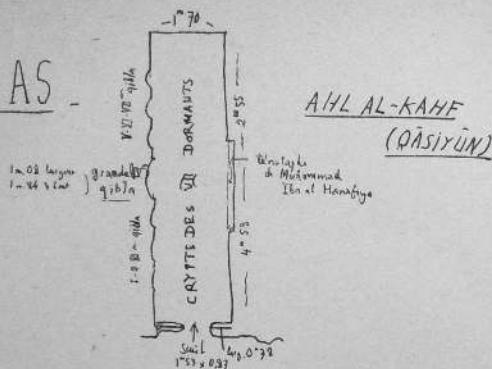
Le nom paraît récent; le nom antérieur était Kahf Jibrīl (Ghazzi, 2, p. 31, signale en 939/1532 le décès d'un cadī hanafite, nāzir de Kahf Jibrīl). Mais l'attribution actuelle date d'au moins l'an 1050/1640, époque du plus ancien des innombrables graffiti dédiés, selon l'usage ottoman, à l'intercession des VII Dormants (et non de Jibrīl). Peut-être même y a-t-il eu résurgence de l'appellation signalée dès 134/751 et peut être d'origine chrétienne (apparition dans un cimetière de Damas).

La crypte, enfoncée dans le roc (7 m. 13 depuis le seuil), rectangle allongé d'1 m. 70 de large; sur la face gauche, au milieu une qibla (0,28 cm. diam., 1,08 larg., 1,84 de haut; en face, à dr., cénotaphe rentrant (1 m. 80 de haut) de Muhammad Ibn al-Hanafīya. Au fond, deux feuilles imprimées, dont une mentionne le Kahf Jibrīl. Le seuil, surbaissé, mesure 1 m. 53 de haut, 0,78 de large, 0,87 de profondeur. — Il y aurait à étudier les innombrables graffiti; les plus récents, d'étrangers, sont parfois en caractères latins (Zanzibar, Pakistany); Paris y a envoyé « Fadel et Fazi 'Abbās, 75 et 39, rue de la Boétie », en « 1949 ». (Planches X-XI).

On trouve aussi l'« ashhad anna... » classique des noms de femmes turques (Kulsum, sans « Umm »; Nafisa). En 1243/1827, Hādji Muhammad Kāzim-b-Pādī-allah (Akā ?) a écrit « yā nafsī, lā taqnatī » (*burda*, in fine).

Il est certain que la crypte a été dédiée officiellement, lors de sa restaura-

DAMAS



AHL AL-KAHF
(QASIRUN)

tion, il y a trois siècles, aux VII Dormants ; car elle présente cette particularité que je crois unique d'avoir sept qibla : une pour chacun d'eux (photos). Et il y a aussi, au fond, une calligraphie de style bektashi en forme d'arbre entrelaçant les noms des VII Dormants. Enfin, la présence du cénotaphe du fondateur des Kaysâniya, en face de la qibla principale (centrale) pose un problème.

Si l'on compare avec l'oratoire de la via Appia à Rome, dédié à la fois « à l'Archange Gabriel et aux VII Dormants », on peut supposer que le masjid de Damas a eu dès le début la même dédicace, d'origine Kaysânite, cette fois, l'Archange étant identifié avec le Chien des VII Dormants (cf. pour Rome, Armellini, 1871 ; « chiese di Roma », 1891, 596-597 ; Chr. Huelsen, *id.*, 1927, 198).

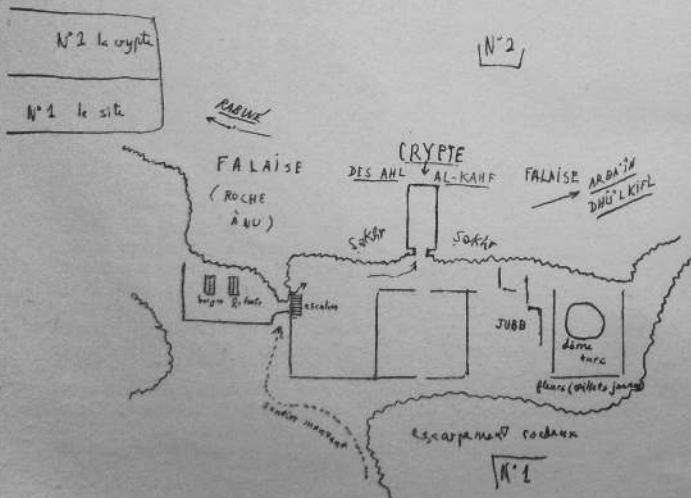
Sur la plateforme en avant, d'où la vue plonge sur Damas, on voit, à dr., un jubb et un dôme à la turque (avec un parterre d'œillets), à gauche, en surplomb, deux tombes : celle de Qitmir (près d'un roc avec une vague tête de chien) et celle, jumelée, plus loin, la tombe du « berger ». Le vieux gardien (depuis 1905) se nomme Ahmad Tughlabi (= Taghlabi), de Salhié. — Le monument a des petites rosaces d'époque ayyûbite (Kh. Moaz).

LES SEPT DORMANTS EN AFGHANISTAN

Le verset central du Coran (XVIII, 74 = Qâla : a lâ aqul laka annaka lan tastati' minni sabran) se trouve marqué en capitales au début du 16^e hizb, dans l'édition officielle du Coran éditée à Kabul.

A Meïmené (N. du pays), il y a un masjid dédié aux Ahl-al-Kahf.

A Upiyân (= 'Aufiyân ?), à 3 km. à l'ouest de Charekar (4 h. de camion de Kabul, sur la route de Bamiyan), il y a une vieille tombe de saint où l'on invoque Qatmir, le chien des VII Dormants, contre la morsure des chiens enragés ; il y a chance de guérison si l'on y vient, moins de 40 jours après la morsure, réciter le ta'widh avec le verset XVIII, 17 (bâsit). Guérison constatée en 1942 par un témoin M.A.R.F. Un Institut Pasteur antirabique d'abord turc, puis français, fonctionne à Kabul depuis 1931 ; on continue à invoquer Qatmir quand on est menacé par un chien, en Afghanistan.



LES SEPT DORMANTS A YARPUZ (= EFESOS) EN ALBISTAN
(PROV. DE MAKASH)

Yarpuz (Arabissos, 'Arbaassus) (1) fut conquis en 560/1165 sur les Grecs par le seljûqide Qylyj Arslan II. En 612/1215, le seljûqide 'Izzeldin Kaykâwûs, fils de Ghiyâtheldin Kaykhusrû y bâtit le Ribât Ahl-al-Kahf, avec mosquée et madrasa ; son nom est gravé au porche de la mosquée. En 925/1519, le vali ottoman Shahsawâr Oghlû 'AH Bey agrandit et répara la mosquée (inscription) (« *Salnamé* » du vilayet d'Alep, en 1326/1908, p. 487-488).

En 1943, une notice de 48 pages sur ce pèlerinage a été publiée à Istanbul par Esat Sezai Sünbüllük (comm. Pr. Dr. Suheyl Ünver) (Planche XV).

LES SEPT DORMANTS DE TARSE

A 3 heures de marche au NW de Tarse (Cilicie), on remarque à Kesrab-el-Ke (h)l une grotte dédiée aux Sept Dormants, attirant de nombreux pèlerins. Pour les pèlerins musulmans, ce sont sept voyageurs allant de Nemrun (Lampron) à Tarse qui s'endormirent là ; pour les chrétiens, ce sont des martyrs emmurés là, puis retrouvés vivants après 157 ans (V. Cuinet, *Turquie d'Asie*, t. 2, p. 48).

LES SEPT DORMANTS D'AMORIUM

Amorium ('Ammûriya), sur la grand-route de Cilicie à Constantinople,auj. Hadj-Hamza — visitée par Salmân avant sa conversion à l'Islam —, conquise en 223/838 par Mu'tasim (2), se trouvait près d'une montagne (séparant Amorium de Nicée) que Zakariyâ Qazwini ('*ajâib al-makhlûqât*, éd. Taqaddum, Caire, s. d., p. 149) identifie avec « Jabal al-Raqim » des

(1) cf. Jos. Schacht, *mustams' 'arabî*, Londres, 15-30 déc. 1950.

(2) C'est de là, sans doute, que Mu'tasim envoya Ibrâ Munsajjim, qui avait trouvé à Amorium les livres hermétiques (cf. Buska, *fab. Smaragd.* 79), visiter les VII Dormants à Ephèse.

VII Dormants. Il ajoute que l'ambassadeur, qu'Abû Bakr envoya à l'empereur de Byzance, 'Ubâda-b-Sâmit, s'arrêta devant cette montagne rouge, dans un couvent d'où on le conduisit dans un souterrain ; une porte de fer fut ouverte, et ils virent non pas VII, mais XIII Dormants étendus sur le dos, richement vêtus et chaussés ; levant leur voile, ils virent des visages d'âge différent et des cheveux les uns défaits, les autres liés ; le dernier avait un coup de sabre tout frais au visage ; chaque année, on les époussette et revêt de neuf, on coupe leurs ongles et leurs moustaches. Selon leurs livres, c'étaient des prophètes, ressuscités ensemble, le même jour, 400 ans avant le Christ.

LES SEPT DORMANTS DE TOYOQ (75 km. Est de Turfan)

A Toyoq, au flanc du Qizil Tash (avancée des monts Bogdo), se trouve une grotte, surplombant une mosquée des VII Dormants (planche LXXIVg de l'atlas d'A. von Lecoq, *Chodscho*, 1913). A 30 km. à l'Ouest de Toyoq, sur la route du « papier de chine » venant de Turfan, se trouve Qoço, alias Chodscho qui se nomme aussi Albâtâ Sultân, du nom de son premier émir musulman, ou Apsûs (Ephèse) ou Daqiyânus shâeri, en souvenir du tyran de la légende. Qoço porte d'autres noms, Cînânkath, Pei-t'ing, Idiqt, Shêhri, Karaqojâ. Capitale des princes oïgours (Uyghur ; des IX Oghouz, 616-840), von Lecoq y a trouvé des inscriptions de Bilgâ khan (pl. V, p. 30). — Cf. Wilhelm Weyh (*ZDMG*, 1911, 289-301 : d'après Katanov).

CAVERNE DES VII DORMANTS A LOJA (1)

« Près de Grenade, les Sept Dormants ont une Caverne, visitée en 532/1136 (par l'historien Zuhri ; inédit). Muhammad-b-Sa'd, shâhib al-shurta, en avait rebâti la mosquée ; le mihrâb en était tourné vers le midi, à cause du verset Cor. XVIII, 6 (l'entrée était donc au nord). »

(Zerhuni, *rihla de Tasaft*, 1737 ; trad. fr. Justinard, 1940, p. 123-124. cf. Chrestomathie Simonet ; et Homenaje Codera.)

(1) Il y en avait une autre à Janû al Ward, près de Cordoue (Harawi).

CAVERNE DE RAQIM (4 milles $\frac{1}{2}$ s. Amman)

Nous renvoyons à l'admirable étude de Clermont Ganneau (R.A.O. III (1900), 293 sq., 358-359) en remarquant qu'au x^e siècle, Muqaddasi (p. 176) n'y avait vu que III tombes de Dormants (hadith des III, dans Bokhari). Mawlana Abulkalam Azad, le grand théologien de Delhi, et Fr. Babinger m'ont écrit qu'ils optaient pour Raqim contre Ephèse, comme primitive localisation de la sourate XVIII.

EN CHRÉTIENTÉ

Liturgie. — Dans l'Eglise orientale (byzantine), les Sept Dormants d'Ephèse sont au canon des saints : dès le 1^{er} Synaxaire (éd. Delehaye), avec deux fêtes, 22 octobre et 4 août (translation).

A l'horologion, le 22 octobre, leur assigne l'oraison du commun des Martyrs. — Le 4 août, cette même oraison est suivie d'une oraison spéciale : « Ceux qui se sont détournés des choses de ce monde corrompu et ont choisi les grâces perdurables ; ils se sont endormis, ils sont restés hors de la corruption et puis ils se sont levés, au bout d'un certain nombre d'années, ensevelissant l'impiété de leurs adversaires, qui avait péri, avec eux, toute entière. »

Il est probable que ces oraisons existaient dès le vi^e siècle, où le culte se célébrait dans l'église à eux dédiée dès le siècle précédent.

Une oraison grecque, attestée dès 1520, a été étudiée par Louis Arnaud (*Echos d'Orient*, XV, 115-127).

Culte fondé sur une « légende » dont les données « historiques », d'une inexactitude d'illettrés, n'ont pu ruiner la conviction des fidèles, fondée sur des exaucements (cf. les prières à S. Roch ; il ne viendra à personne l'idée de prier Bossuet ou Mabillon, dont la biographie et le behaviourisme moral ont une correction critique qui manque à S. Roch et à son chien).

Voici les dates des fêtes des VII Dormants aux différents calendriers ecclésiastiques : Abyssin 13.1, 8.3, 20-8 ; Arménien 18.1, 24.10 ; Copte 25.2, 20.8 ; Maronite 25.2, 7.3 (solennelle) ; Latin (gothique, Isidore de Séville, Mozarabe) 27.7 (on remarquera que c'est l'octave de Saint Elie, le Rûz Khadir-Eliyas des orientaux et la fête des martyrs de Himyar).

Les musulmans les fêtent le 18 Rajab, et le 4 de Dhûl Qa'da.

Voici une oraison de missel selon St-Pierre Damien (PL, 145, 950) : *Deus, qui in beatis martyribus tuis, Maximiano, Malcho, Martiniano, Dionysio, Joanne, Serapione et Constantino futuræ resurrectionis primitias suscitasti, da nobis sic à mundi perturbatione quiescere, ut ad castestem vitam mereamur de terræ pulvere vigilare. Per...*

Méditation collective et exégèse. — L'« invention » des Sept Dormants doit être replacée dans le cadre de psychologie religieuse des « inventions de corps saints et de reliques » qui se sont produites aux IV^e-V^e siècles en Orient chrétien, à la suite de la victoire de Constantin et des recherches de Ste-Hélène.

Il est d'usage d'en décrier la véracité, qu'il s'agisse de l'invention de la Ste Croix, du chef de S. Jean-Baptiste ou même des corps des SS. Nazaire et Celse du temps de S. Ambroise. On finit par trouver ce qu'on cherche, disent les psychiatres ; quand la tradition a été coupée, on rêve.

Les songes, ou avertissements prémonitoires, sont pourtant, selon l'expérience humaine, quelquefois véridiques et de façon inouïe.

L'originalité des VII Dormants est que l'initiative n'est pas venue des Ephésiens actuels qui les avaient oubliés, mais des martyrs eux-mêmes, qui sont sortis de la tombe pour retrouver des Ephésiens païens et constater qu'ils avaient disparu et témoigner et mourir. Ce fait brut a, par son absurdité même, comme la résurrection de Lazare, une réalité de choc, fort déplaisante pour nos raisons raisonnantes. Et qui n'a pas dû confondre les « sadducéens » grecs du temps, pas plus que les sadducéens juifs du temps de Lazare.

Pour ceux seuls qui crurent en ce miracle absurde des grâces furent accordées, d'aspect « magique », puisque de ces morts séculaires, les témoins de leur réviviscence momentanée n'avaient pu rien connaître que des noms propres (et encore).

À Ephèse, pourtant, le fait de la contiguïté de leur Caverne d'avec l'espace de survie spéciale, bienheureuse, dont on disait tout bas que S. Jean l'Évangéliste et la Vierge Marie avaient eu le privilège, attirait longtemps des pèlerins vivants, graffiti et tombes, alentour, attestant une conviction dans leur première résurgence.

Les deux expériences du temps, par rapport à la Parole et à l'Argent, dont le contraste ressort si puissamment pour la méditation des musulmans, pour qui l'Argent est périssable et ne saurait « porter intérêt » pour la vie éternelle (*tijdra lan tabûr, elle*) et pour qui la Parole est un « Fiat » qui sublime le corps du témoin qui la profère (sens final du mot « martyr » ; et mort immédiate des VII Dormants, après avoir témoigné), — ces deux expériences ont mûri beaucoup plus lentement en chrétienté. Il a fallu le signe apocalyptique du marxisme pour que l'on comprenne, en chrétienté, que l'Usure est interdite entre Frères et qu'une chrétienté qui ne conçoit pas marialement la Parole est une adultère.

Au XI^e siècle, il y eut en chrétienté latine, une brusque résurgence du thème des VII Dormants : Aelfric, de l'abbaye d'Eynsham, auteur d'une vision dantesque sur l'au-delà (qui sent, elle aussi, l'Orient) a traduit en vieil anglais la légende latine des VII Dormants ; puis il y eut la vision de Reinerus, moine de S. Laurent de Liège (la ville du « Corpus Domini »), puis celle de S. Edouard le Confesseur (1), enfin, l'érection à Rome, via Appia, près S. Sixte le Vieux, de l'oratoire dédié à l'Archange Gabriel et aux VII Dormants.

G. Filimonov a étudié une très belle amulette en serpentine verte, avec points rouges et nervures d'or, conservée à la cathédrale de Souzdal, portant les noms des princesses russes Marie et Christine, tuées en 1238 : *avers* portant les VII Dormants, avec les noms et une prière en vieux russe ; *revers* portant une tête humaine, d'où partent six serpents, sur champ de six étoiles (ap. Vestnik Mus. Publ. Moscou, 1875, 73-75, comm. N. de Witt).

L'iconographie byzantine des VII Dormants, *voile heptaptérygien* de la Panaghia (*Planches I-III*) a atteint un certain hiératisme. En pays latin, on ne trouve guère que des remplois de reliefs gallo-romains antérieurs aux Sept ; comme si on voulait les portraiturer « avant leur sommeil » séculaire. (*Pl. III, n° 2 ; Pl. V, n° 1*).

Il a fallu pousser plus loin l'archéologie pour que l'exhumation de la Crypte d'Ephèse nous replace devant le problème de nos origines mariales et de nos fins mariales, à nous tous, à Ephèse. Et nous fasse entrevoir l'interdépendance de la Dormition des VII Dormants, de S. Jean et de Notre-Dame. Mais il n'est pas lieu, ici, d'en dire davantage.

Textes littéraires et bibliographie :

Acta Sanctorum, julii, VI, 375-397 ; John Koch, *die Siebenschläferlegende*, Leipzig, 1883 ; Michael Huber, *die Wanderlegende von den Siebenschläfern*, Leipzig, 1910.

Au point de vue littéraire, on trouvera dans J. Koch, et surtout Michael Huber, tous détails sur les « légendes » grecques et latines des VII Dormants. Nous donnons ici *in extenso*, en traduction française, les 54 strophes du Guertz ar Seiz Sant qu'on chante depuis plus de trois siècles à la procession de la Crypte-Dolmen du Stiffel en Vieux Marché, près Plouaret.

(1) *Ælfréd, P. L.*, 1951, col. 767-768.

STIFFEL EN VIEUX-MARCHÉ

Description du site du Stiffel en Vieux-Marché (ar-C'houer'hed)

« La chapelle des Sept Saints (Seiz Sant) (1) est située à environ quatre kilomètres au nord-est du bourg de Plouaret, sur un plateau qui domine le



cours de la pittoresque rivière le Léguer et dans le voisinage de l'ancien pont de Coat Urvoy, qui relie la commune du Vieux-Marché à celle de Pluzunet (2) sur la rive droite de la rivière. »

(1) Je cite Luzel (*l. c.*), qui naquit à Keramborgne, alors en Plouaret.

(2) Paroisse de Marguerite Philippe (1871), une des conteuses de Luzel. Ogée cite Pluzunet comme faisant annuellement un pèlerinage (avec bannières) à la chapelle des VII Dormants en réparation d'un vol (cf. *gwercz*, str. 47).

« Son transept sud est bâti sur un antique dolmen qui forme crypte et oratoire populaire sous la chapelle même. »

Le lieu où elle s'élève, le *Stiffel*, dépend de la « frairie » ou « dimerie ecclésiastique » (auj. « section ») de *Kerdouallan* (= « terre d'ajonc » selon le recteur Yves Renan de Trégrom) qui est au nord de la paroisse de Vieux-Marché dont les trois autres « frairies » sont : ar-C'houer'hed (= le Bourg) au sud, Quenquis (= Plessis ou Plaissia, c'est-à-dire « la Haie ») à l'ouest et an-Drinded (la Trinité).

D'après un acte du 13 juillet 1708 (1), le « lieu du *Stiffel* en la paroisse de Plouaret frairie de Kerdouallan appartenant à ladite dame du Porzdon » est le lieu où venait d'être bâtie la chapelle que l'acte du 22 juillet 1707 (2) appelle « la chapelle des Sept saints dormants martyrs », élevée de 1703 à 1714.

Le toponyme « *Stiffel* » signifie, en breton « fontaine dont la source sort d'un rocher et qui est ordinairement accompagnée d'un lavoir » (Le Gonidec, dict. breton-fr., 1850, col. 546, s. v. Stivel) (cf. *Planche XII*, n° 3).

La source, toujours existante et toujours vénérée, a donc donné son nom à la crypte-dolmen encastrée en 1703 sous la chapelle en question. Elle paraît avoir préexisté au dolmen, source de grâces matérielles.

Le « *Stiffel* » se trouvait en 1708 « dans la propre terre et fond de ladite Dame du Porzdon », « Dlle Marie Ropertz », épouse de Jean Alliou, sieur du Porzdon (paroisse Perros-Guirec, év. de Dol, enclave de Tréguier). Le « *Stiffel* » devait être depuis plusieurs générations dans le domaine de la famille Ropertz, car c'est cette famille qui, en 1706 (7 février, testament de Marguerite Ropertz, épouse de Guillaume Tredan, de Keramborgne en Plouaret), 1707 (22 juillet, testament de Henry Nicolas, sr. de Kerhuon, époux de Jeanne Ropertz) et 1708 (cf. *supra*) a fondé les messes perpétuelles permettant de « faire bénir ces saints lieux et avoir la grâce de Mgr l'évêque Gte de Tréguier d'y dire la messe » (3).

Les Ropertz apparaissent dès 1660 et 1690 (aveu à la Dsse de Penthièvre à Guingamp) dans le registre paroissial de Plouaret.

Leur terre du *Stiffel* faisait partie de cet aveu (sief dépendant de la Réformation et... Réunion des domaines et droits du Duché de Penthièvre, audi-

(1) Arch. Dép. des C.D.N. (texte *infra*).

(2) On remarquera le mot « dormants », qui tranche la question de la dédicace éphésienne. C'est à Mlle Guillemette Rault-Maisonrouve des Arch. Dép. que l'on doit cette découverte décisive.

(3) Mgr Olivier Jégu de Quérville (1664-1731), janséniste. Les recteurs de Plouaret étaient alors : Guillaume Thomaire (1696, 1716), puis Olivier Hélice (1710-1748).

toire de Guingamp, cf. *Cahier délib. paroisse Plouaret*, 18 janvier 1748, f° 20b-21b).

Vendue sous la Révolution, la chapelle fut rachetée par la commune le 18 prairial an XIII et rouverte par autorisation du 22 brumaire an XIV, signée au Q. G. de St-Polten (Autriche).

La chapelle du Stiffel fit partie des 5 (sur 24) chapelles de la paroisse de Plouaret qui furent transférées à la paroisse de Vieux-Marché (ar C'hoz Varc'had, maintenant ar-C'houert'hed), lors de sa création : en 1860 (1).

La chapelle est en croix latine, les deux transepts relevés de 6 marches (2 m. 50), car la crypte-dolmen est sous le transept du midi (moins de 2 m. de haut).

La crypte-dolmen a son entrée (carrée comme celle de la source) à l'ouest dans le cimetière (désaffecté depuis 1887) (2) : enceinte plantée d'arbres, clos par un mur (avec une grille), muni de bancs en granit.

Sommaire historique sur la crypte-dolmen du Stiffel en Vieux-Marché.

C'est Luzel, le grand folkloriste breton qui a, le premier, posé scientifiquement le problème de « la chapelle des sept saints (*Seiz Sant*) dans la commune du Vieux-Marché » : en 1878 (3).

De sa *dedicace*, d'abord : « Quels sept saints ? ». Les « sept saints de Bretagne, ses sept premiers évêques, SS. Samson, Malo, Briec, Tugdual, Pol, Aurélien, Corentin et Paterne, comme on serait tenté de le croire d'abord » ? Non, ce sont les *Sept Dormants d'Ephèse* dont les VII statues (avec leurs noms) sont rangées sur le rétable de l'autel principal et dont un gwerz breton, fort répandu dans le pays, sous le nom de « gwerz des Sept Saints » (4), reproduit assez exactement la légende, classique en chrétienté (*Planche XIII*).

L'acte précité de 1707 montre que l'évêque de Tréguier, pourtant successeur de S. Tugdual, a accepté cette *dedicace* comme déjà existante. Depuis combien de temps ? Au minimum depuis la composition du *gwerz*, qui ignore la chapelle de 1703 et peut remonter à une Mission du type de celles des PP. Le Nobletz et Maunoir, qui ont des légendes de saints orientaux (5) dans

(1) Annexe en 1860, paroisse en 1866 (R. Couffon, *Répertoire*, 3, p. 100).

(2) Abbé G. de Corson (l. c.).

(3) Ap. « *Mémoires* », l. c. 201.

(4) Cf. *infra*.

(5) Cf. *Perréot, Vie de Cath. Daniéou*, + 1067, St-Guen, S. Br. 1913 (les 8 saints d'Édesse, p. 44, S. Joschim, p. 184, 147).

leurs répertoires de « cantiques spirituels » (ici str. I) en breton ; le lexique, très francisé, peut remonter au XVI^e s. (lutte des « catholiques » contre les protestants, qui avaient un centre (encore survivant) à l'ouest de Plouaret).

De la *crypte*, ensuite. Luzel la décrit : c'est un « dolmen, muré qu'il est de tous côtés et recouvert en haut par le plancher de la chapelle intérieure... la crypte (qu'il forme ainsi) est partagée en deux parties par une claire-voie de bois, qui se trouve vers le milieu. On s'y tient assez facilement debout. Au fond... un autel de pierre d'une simplicité toute primitive et sur lequel on voit sept statuette d'environ vingt-cinq ou trente centimètres de hauteur et d'un art très grossier... de pierre ou de bois... Ce sont là les Sept saints primitifs, ceux que la tradition dit avoir été trouvés sous le dolmen... C'est encore à eux que les pèlerins s'adressent de préférence. Le *gwerz* breton dit que cette grotte, œuvre merveilleuse, qui date de la création du monde, est faite de six pierres ou rochers qui n'ont pas été dressés de main d'homme ; ici Luzel cite le v. 4 de la str. 2, les str. 4 et 5, et conteste le nombre des « six pierres », car il crut en discerner huit ; devant la sacristine qui lui répondit « cela ne peut pas être, puisqu'il est écrit dans le *gwerz* qu'il n'y en a que six en tout », « tant ce qui se trouve dans le chant populaire lui paraissait parole d'évangile ».

Il est probable que les statuette (*Pl. III, n° 3*) encore plus détériorées et vermoulues maintenant, datent, d'après leur costume, du XVI^e siècle ; elles ne forment pas une série homogène, d'ailleurs, et paraissent avoir été reconstituées au petit bonheur, au fur et à mesure des vols (depuis la prise de la photo Hamonic, la 1^{re} statuette à gauche a été volée, et il est question de la remplacer) ; elles ne peuvent avoir servi de modèles pour les 7 statues homogènes de l'autel principal.

Il est très remarquable que le *gwerz* ne parle pas de leur « invention » dans le dolmen. Ce qui aurait sûrement été mentionné si c'avait été une invention comme celle de la statue de Ste Anne à Auray (XVII^e s.). Le *gwerz*, de par son thème fondamental, nous reporte, au delà d'inventions de statues, et cela est un mouvement de pensée remarquablement archaïque, à l'antiquité préchrétienne et patriarcale où il était défendu de se servir pour le culte de pierres taillées et où les mégalithes passaient pour abriter le culte du vrai Dieu (de l'Ancien Testament comme en Orient).

Renan a entrevu cela dans sa réponse à Luzel, au sujet de cette crypte ; il la fait remonter au VII^e siècle, lors de la diffusion de la légende *latine* des VII Dormants, due à S. Grégoire de Tours.

Gaidoz compare la crypte-dolmen du Stiffel à l'église-dolmen de Cangas de Oñis (Asturies), dédiée à la Ste Croix de la Victoire en 735 (Don Favila); et à l'église-dolmen de S. Miguel de Arrechinaga (près Bilbao, Biscaye) (1). Il considère que cette appropriation d'un dolmen au culte chrétien doit remonter au début même de l'évangélisation, où les missionnaires, je pense, avaient admis qu'on continuât à vénérer ce dolmen, tombe de chefs païens bons et justes, précurseurs de la vérité chrétienne, en le dédiant à ces Sept Dormants d'Ephèse, qui avaient précisément « parfait » leur foi chrétienne, en « mûrissant », emmurés dans leur tombe, leur résurrection.

Que la pensée populaire ait été saisie de bonne heure par la légende des VII Dormants traduite en langue celtique, c'est ce que nous prouve la découverte d'une version en *moyen irlandais* du texte de S. Grégoire de Tours dans la *Leabhar Breac* (ms. du XIII^e s., éd. Atkinson, Pass. and Homilies from L. B., R. Irish Acad., Todd L. 5, Dublin, 1887, p. 68-71 et 309-313; cit. Michael Huber, Beitrag zur Sieb. Schl., fasc. 3, Metten, 1908, 66-68). Notre gwerz a pu naître par catalyse, de ce texte moyen irlandais, bien avant le XIII^e s.

Le gwerz apporte donc, à mon sens, malgré les rajustements incessants que subit un cantique populaire, un témoignage bien antérieur au XVI^e siècle et même au XIII^e siècle, où grâce au « Tro-Breiz » (2), la hiérarchie bretonne essaya d'unifier le Duché en développant, selon certains itinéraires, le culte des « VII premiers évêques ». M. du Cleuziou a noté qu'en 1897, des anciens du Vieux Marché rattachaient l'église de 1703 à ces VII Bretons et non aux Ephésiens (3). Mais cela, c'était sous l'influence hiérarchique qui avait déjà transféré en 1869 à II des VII évêques, l'église d'Erquy (4) dédiée auparavant à d'autres VII Saints locaux (ceux de St-Laurent d'Yffiniac, où les patrons primitifs se défendent encore); et, en réalité, en 1703, l'évêque de Tréguier savait que la chapelle du Stiffel était dédiée aux Ephésiens (acte précité de 1707). Avant 1703, nous n'avons aucun indice du culte des VII évêques bretons à Plouaret.

Si l'on tient à ce que l'oratoire du Stiffel n'ait été créé qu'au XVI^e siècle,

(1) J. Fergusson, ap. Gaidoz, « *Mémoires* », 1878, 205-206.

(2) Le thème du « Tro-Breiz » (pèlerinage aux VII Evêques de Bretagne) cher à La Borderie et à Trévédy, les a amenés à des hypothèses exagérées; et Anatole Le Braz, dans la « *Terre du passé* », a surenchérit; que les ducs du XIII^e siècle aient eu une politique pro-épiscopale continentale est possible; mais ils n'ont pu effacer les contacts maritimes de l'Eglise celtique primitive jusqu'à Nominoë qui avait une autre silhouette, elle.

(3) Du Cleuziou, *l. c.*

(4) Trévédy, *Sem. Relig. de S. Br.*, 1898, 646; E. Couffon, *Rép.*, 3, p. 102. Il faudrait vérifier les fontaines des Sept Saints à Bulat-Festivien (*id.*, 106) et Maroë.

soit par les Hospitaliers de Malte (les dossiers du Pallacret (= Paraclét), visites priorales de 1708, 1735; titres Plouaret, 549-627, n'ont rien donné à première lecture), soit par ces missionnaires qui créèrent en Plouaret les Congrégations locales du Rosaire et du T. S. Sacrement, il est impensable qu'ils aient consacré un dolmen à la mémoire d'évêques bâtisseurs de temples neufs. Ils ont dû accepter d'emblée la dédicace éphésienne. Et cette dédicace ne peut dépendre de l'invention de statuettes, que le gwerz ignore, mais de la christianisation primitive du dolmen.

Au delà du « trou » documentaire de dix siècles que le gwerz, même avec des mots de moyen-breton (« noblanc », str. 13 et 14), ne saurait combler, on observera :

1^o que selon la remarque de R. Couffon dans la région de la pointe du Raz, il y a juxtaposition *archaïque* de menhirs et d'oratoires chrétiens (Goulien, Dannourec (et fontaine), Prunelin, S. Tugen, S. Tochon (Ros-peulven), Plogoff (S. Guénolé), S. Michel, Poullan, Esquibien (Ste Edwette), Loctudy, Tuguenec (S. Vio) (1);

2^o que Plouaret (2) centre primitif de christianisation, se trouve sur la route antique de Coz-Yaudet (port de Lannion) (3) à N. D. du Yaudet (en Lanrivain, près Rostrenen), où se trouvent les deux seules statues bretonnes des « relevailles de Notre-Dame », thème marial oriental de la fête (inconnue des latins) du 26 décembre, la Tahniya; thème de l'iconographie d'Ephèse lié aux VII Dormants dans une fresque très remarquable de l'Eglise Sainte-Barbe de Soghanle (Cappadoce XI^e s.); dans cette fresque, il n'y a que trois des VII Dormants, et Nicolas de Witt soupçonne qu'il devait y avoir une autre effigie mariale symétrique, peut-être la Dormition, accompagnée des quatre autres VII Dormants. Pourquoi ce thème éphésien a-t-il reparu en Bretagne au XVI^e siècle avec les deux statues couchées que l'on y vénère actuellement. Il y a des indices dans cette région de l'escale des commerçants grecs allant vers les îles Scilly (Cassitérides : étain) et l'Irlande; où les partisans de l'origine exclusivement latine de l'Eglise d'Irlande n'arrivent pas à évincer les textes reliant directement l'apostolat de St-Patrice à l'Eglise

(1) Lettre du 22 sept. 1954. — Cela ne justifie en rien la fantaisie de Le Goffe tirant le nom de Sizun (Ile de Sein) de « VII sommels », ce qui a permis à Clara M. Laughlin (« *So you're going to France* », 1928, p. 141) de découvrir les Sept Dormants à l'Ile de Sein (sic).

(2) Plouaret, un des 24 plus primitifs tréégorois (R. Languillière) — a longtemps primé Vieux-Marché qui était pourtant « bourg » ducal en 1382.

(3) M. Meilès a établi que la cité littorale du Yaudet avait remplacé la cité de Carhaix en 470 de notre ère (*Mém. Soc. Hist. Arch. Bretagne*, 1950, p. 48-61; *Ann. Bretagne*, 1952, p. 108-109); preuve de l'importance de cet emporium, commerçant avec l'Orient.

d'Ephèse, celle de St-Jean (se souvenir aussi des textes grecs connus en Irlande et de Scot Eriugène). Au sud de Lannion, il y a à Ploubezre une chapelle dédiée à Ste-Thécle, dont la cathédrale fut bâtie à Sélevké en même temps que celle des VII Dormants à Ephèse (1). Il y avait près de Plouézec un « berceau » marial. A Mûr, il y a la chapelle de Ste-Suzanne. Enfin, il y a le culte de la Madeleine à St-Guen ; et l'Eglise des VII Dormants du Vieux-Marché porte encore sur la façade l'inscription de sa dédicace « le 22 juillet 1703 », en la fête de la Madeleine ; tout ceci peut faire admettre la fixation d'un culte grec-oriental d'Ephèse devant le dolmen du Stiffel au VI^e siècle (2) ;

3^o Mais l'argument massif qui prime pour moi tous les autres, en faveur de la christianisation, dès le VI^e s., de la crypte-dolmen du Stiffel sous sa dédicace actuelle, c'est celui qui avait frappé Luzel, dans les strophes 2, 3, 4, 5 du Gwerz ; la certitude que ce lieu de culte était primitif ; ce dolmen n'est pas un temple qui a été fait de main d'homme mais c'est l'Esprit Saint lui-même qui l'a fait dresser *ab antiquo* : au vrai Dieu (comme « Virgini parituræ » à Chartres).

Comme Jacob à Béthel (gen. 28, 17 : et le graduel de l'office de la dédicace), les païens qui avaient eu l'inspiration de l'élever, l'ont élevé au Dieu vivant, à Celui auquel les VII Dormants emmurés dans leur caverne et tous les morts croyants emmurés dans leurs tombes, rendent silencieusement témoignage, siècle après siècle, attendant la résurrection. Je ne crois pas qu'un missionnaire jésuite du XVII^e siècle comme le Père Maunoir ou qu'un Hospitalier

(1) et qui était honoré dès le VII^e s. à Chamalières (Clermont F.), à Tuy (Galice) et à Tarragone.
(2) Je remercie très vivement M. Jean Berthelot, le très érudit maire de Plouaret, de m'avoir aidé à établir la bibliographie ci-après des VII Saints de la chapelle de Vx-Marché, dont il avait commencé l'étude :

- Ogée, *Dict. de Bret.*, 1778, rééd. 1845 : vol Plusunet (s. v. Plouaret).
Gautier du Mottay, 1869, *Essai hagiogr.*
Luzel, Renan, Gaidoz, *op. Méusins*, 1878, t. I, p. 201-205 (cf. t. 3, 176-177, et table 1912).
Joanne, *Guide Bretagne*, 1880, p. 104.
Abbé France, *Bull. Ass. Bretonne (C. A.)*, 1884, p. 7.
Luzel, *Note sur les VII Saints de Br.*, Bull. Soc. Archéol. Finist., 1886.
Abbé Guillois de Corson, *Sem. Rel. S.B.*, janv. 1887, p. 42-45.
J. Trévédy, *Bull. Ass. Bretonne*, 1897 et 1901 (p. 9, 13).
André Ocheux, 1910, *Soc. d'Emulation des C.D.N.*
Paul Gruyer, 1926 : *Les saints bretons*, p. 45.
Georges Guénin 1930, *Pierres et lég. de la Br.* (cit. Luzel 1886).
René Couffon 1938 : *Saints orientaux en Bretagne, Ass. Bretagne*, t. XLIX, p. 17.
» 1940 : *Répertoire des églises et chapelles des diocèses S. Briec et Tréguier*, III, p. 100.
Joseph Ollivier, *Répertoire*, n° 650 : « Les chansons pop. sur f. volantes », Le Cozou, Quimper, 1942.
J. Raison du Cleuziou, *Carte mythologique des C.D.N.*, 1952 (Bull. Soc. Mythol. fr., n° XIII, oct.-déc. 1952, p. 24-25).
Jean Berthelot, « *Télégramme* », Brest, 26.7.1954, p. 3.

de Malte revenant de Smyrne au XIV^e siècle ou qu'un Templier breton revenant de Jérusalem à St-Maudez, Vildé-Guingalan ou Trédrez, ait pu dicter à un poète local ce ton de foi monolithique, d'un sémitisme primitif, qui fait songer, au delà de l'Islam, à l'époque des Patriarches élevant des Pierres levées, dont on a méconnu le caractère en en faisant des bétyles idolâtriques. C'est d'ailleurs, l'intuition d'une solidarité généalogique et topographique, dans le cadre de la méditation du thème de la Résurrection des morts de l'époque mégalithique que j'ai vécue, en venant, après avoir visité la crypte d'Ephèse (19.9.1951), prier avec les paroissiens bretons, avec qui j'ai fait trois fois déjà la procession traditionnelle et le feu de joie, *tantad*, au pardon des Sept Saints.

GUERZ / AR SEIZ SANT / EN PAROUS PLOUARET / Var au ton ordinal
(comm. amicale du Prof. Pierre Trépos, de la Faculté des Lettres de Rennes
du texte breton n° 53 (850 Cat. 01.) (1)

(inc.)	1. « Asistantec catholic, tostact da glêvet Ur c'hantie spirituel a neve composet... »	(p. 1)
(coloph.)	54. « Goulennomp eno grao da vevan qer santel Ma veritomp er bed al ar joayou eternal. » « FIN / E Montroulez, ens a Imprimeri LÉDAN. »	(p. 8)

Trad. française (établie avec Mlle Geneviève Massignon, en suivant le plus littéralement possible le rythme syntactique, — en nous guidant sur la trad. fr. manuscrite établie par M. le Recteur Yves Bonniec à la demande de Mme Yvonne Chauflin, sur l'édition briochine de 1908-1914, où les couplets 2 et 5 ont été supprimés, et où le lexique a été profondément remanié, en substituant aux termes francisés des termes purement celtiques, ce qui, à cause des rimes, a obligé le « remanieur » de 1908, « ar-Yeodet », à user de certains subterfuges poétiques qui seront signalés en note).

Selon M. le Recteur Y. Bonniec, le gwerz chanté autrefois à la procession sur le ton de « N.-D. de Kelven » (Morbihan), — est maintenant chanté sur l'air francisé d'« ar-Baradouz ».

1. Catholiques ici présents, approchez, pour écouter / un cantique spirituel (2) nouvellement composé / le sujet est digne de votre attention / si vous y êtes attentifs, il apportera la joie dans vos cœurs.

(1) Les 61 n° du fonds J. Ollivier (cf. supra) légués à la Biblioth. de Rennes, y ont été retrouvés par lui.

(2) Str. 1. L'éd. 1908 substituait « Bretons et Chrétiens », et « gwerz » (« c'hantie »), ce qui supprime des indices pour datation.

2. Mais, avant de poursuivre, adressez tous avec moi / vos vœux, et vos prières vers (entrez) le ciel / et je vous assure que vous verrez alors une chose sûre et certaine / je vous parle d'un ouvrage qui n'a pas été fait de main d'homme.

3. Dans l'évêché de Tréguier, dans la paroisse de *Plouaret* (1) / L'Esprit Saint a élevé une Chapelle / sans chaux, sans argile, ni maçon, ni couvreur, ni charpentier / celui qui vient la voir, verra que c'est la vérité.

4. La Chapelle n'est formée que de six pierres / quatre rochers servent de murailles / et deux autres de toiture : qui ne comprendrait / Que seul le Dieu tout-puissant (ol-buis-sant) (2) a pu la bâtir ?

5. Vous me demandez peut-être / quand et comment elle fut bâtie ; / et moi je réponds : que je crois que quand furent créés le monde, / le ciel, la mer, la terre, elle fut aussi bâtie.

6. En cette Chapelle, Chrétiens, sont priés les *Sept Saints* / C'étaient sept frères de qualité, gens sages, hommes sensés / sept serviteurs de Dieu quand ils étaient sur terre / sept défenseurs pour nous maintenant qu'ils sont dans la gloire.

7. Votre Image aussi y est, Mère de miséricorde / au milieu des *Sept Saints* ; soyons sous votre aide / quand nous venons aux *VII Frères* pour qu'ils prient pour nous / que d'abord nous soit accordé de ton fils Jésus le pardon.

8. Je crois, ô chrétiens, que vous aurez soin / d'honorer en ce lieu Marie et les *Sept Saints* / en voyant la chapelle qui a été faite / sans chaux, sans argile, sans marteau, ni secours d'aucun homme.

9. Pour suivre leur exemple, et comprendre / combien Dieu exauce ses serviteurs / ceux-ci Lui demandèrent de souffrir pour Sa gloire / les peines que Vous voulûtes leur envoyer sur terre.

10. Le premier des *VII Saints* était *Mazimilhan*, le second *Marc* (3) et le 3^e *Martinian* / le 4^e *St Dences*, *St Yan* le 5^e / et le 6^e *Seraïfon*, *Constantin* le 7^e.

11. Autrefois il y avait un homme cruel, *Décuis* il était nommé / Empereur le plus féroce et le plus méchant qu'on pût trouver / Fit une persécution martyrisant tous les chrétiens / qui refusèrent d'abandonner leur foi et leur croyance.

12. Dans une ville appelée Ephèse étaient alors les *VII Frères* / au temps où était à Rome *Décuis*, l'Empereur / Il leur manda des ambassadeurs / pour chercher à leur faire renier Dieu et Sa loi.

13. Les *sept frères* ont dit net aux ambassadeurs / qu'ils ne renieraient ni Dieu, ni Sa loi / mieux valait cent fois abandonner leurs charges / que d'être traîtres et d'abandonner leur croyance.

14. Le tyran pensait dompter leur constance / il leur fit enlever leurs fortunes (*armorious*) et charges (*noblanc*) / Il leur fit savoir qu'ils seraient punis si fidèles à Jésus / mais que si ils le reniaient, ils seraient honorés.

15. En vain on leur enleva leurs charges et le reste / et les força à mendier leur pain / ils se vouèrent à être sept martyrs / plutôt que de désavouer Jésus leur Sauveur.

(1) Str. 3. L'éd. 1908 substitue « Vx. Marché » (C'hoz Varc'had) « entree » est archaïque (P.T.).

(2) Str. 4. L'éd. 1908 substitue « boll-C'halloudek ».

(3) Str. 10, lire Male — Yamblichos, le principal, selon J. de Saroug ; qui sortit de la Caverne lors du réveil.

16. Lorsque l'homme cruel eut échoué à les mater par ses envoyés / il se mit en grande colère, il voulut venir à eux / les chercher et les châtier par le fer et par le feu.

17. Hélas. Il les découvrit cachés dans une Caverne / et, au lieu de leur rompre les os / il donna l'ordre de maçonner la Caverne sur eux / comme s'ils avaient été des morts, eux qui étaient pleins de vie.

18. Comment, homme tyran infernal, porter la pire sentence / vous ordonnez une chose si cruelle pour la Sagesse / vous enterrez (vivants) sept frères de qualité / qui avaient mené toujours une vie aussi sainte ?

19. Au moins, s'il fallait qu'ils meurent / vous auriez pu leur donner une mort légère, homme pervers et féroce / mieux vaudrait mourir sur la roue ou lié à la potence / ou rôti à feu de charbon comme *St Loranc*.

20. Mais perdre toute lumière, être enterré vivant / mourir en toute détresse, par la faim et la soif / qui sont un martyre aussi horrible et aussi grand que l'enfer ou le pire purgatoire.

21. Assistants catholiques, n'êtes-vous, vous-mêmes attendris / en voyant sept créatures en vie, enterrées / ils ont été en pleine santé et pleine jeunesse / enterrés dans une caverne et non dans une église.

22. Hélas tout est achevé pour eux, laissons-les mourir / puisque nous ne saurions les aider. O, Vous, Père Eternel / recevez leurs âmes à jamais dans Votre gloire / puisqu'à cause de Votre loi, ils seront laissés « planter » vivants dans la terre.

23. O Dieu tout-puissant, Vous avez gardé autrefois / le prophète renommé, *Jonas*, dans le corps d'un animal / un poisson appelé la Balin l'avalait dans la vaste mer / et dans la ville de Ninive, après trois jours, le rendit.

24. Vous avez protégé *Danid* au milieu des lions / Vous avez donné aux Trois Enfants de chanter dans le four ardent / Et maintenant Vous mettez les *Sept Frères* dans une Caverne / pour y mourir en pleine santé par ordre de *Décuis*.

25. Dix-sept et huit fois vingt ans (= 177) (1) ils sont restés dans ce lieu / jusqu'à ce qu'on descende la Caverne de sur eux / les quelques-uns qui avaient entendu dire qu'on les avait mis là / les croyaient morts, depuis longtemps réduits en poussière.

26. Dieu le tout-puissant, Lequel ne laisse pas / les travaux faits pour Lui sans salaire / envoya le sommeil dans la Caverne aux *Sept Saints* / et les garda pendant ce temps des peines et tourments.

27. Car lorsque les *Sept Saints* furent dans la Caverne enterrés / par la puissance de Dieu ils commencèrent à dormir / dix-sept et huit fois vingt ans ils furent, sans s'éveiller / et quand s'ouvrit la Caverne, on les y retrouva.

28. A peine furent-ils découverts, partont se répandit la nouvelle / et elle mit dans l'admiration un grand nombre de gens / cela n'était pas sans raison, car, je crois, jamais / on n'avait encore ouï parler d'un miracle aussi grand.

29. Quand fut entendu le miracle, et que la nouvelle fut répandue / tous les gens d'Ephèse vinrent pour le voir / tous s'agenouillèrent là, et pleins de grâce / ils rendirent louange au saint Nom de Dieu.

30. Par le témoignage d'une plaque de cuivre (2), trouvée là près d'eux / où étaient

(1) Str. 25 et 27 : vieux comput celtique par vingtaines.

(2) Str. 30. C'est le *Raqf* m arabe.

écrits leurs noms et leur vie / Dieu a permis, pour Sa plus grande gloire / de connaître combien de temps ils avaient été enfermés.

31. Peu après, la Mort est survenue pour les *Sept Saints* / leurs âmes aux cieux d'un coup furent portées / S'ils n'ont eu en ce monde qu'à souffrir peine et chagrin / au moins dans l'autre monde, ils ont trouvé la joie.

32. Combien nous sommes heureux, nous, Bretons / qu'il y ait un si grand trésor dans la paroisse de Plouaret / rendons grâce à la Trinité, Père, Fils, Esprit Saint / d'avoir élevé aux *VII Saints* dans notre pays une chapelle.

33. Outre la jolie petite chapelle, il y a encore, près d'elle / une belle Fontaine des *VII Saints*, et elle a sept sources / sept ruisselets par lesquels Dieu donne des grâces / et Il continue à faire en tout temps nombre de miracles.

34. Cette eau-là a fortifié des dispo, et guéri quelques-uns / calmé dans leurs peines quelques-uns qui étaient malades / Dieu a donné aux âmes de belles grâces / et aux corps forcés et santés / par l'intercession obtenue des *VII Saints*.

35. Une femme de Plouaret, la paroisse des *Sept Saints* / Cathel David est son nom, est tombée d'un mal de saint / du mal de St Loup elle est tombée si souvent / et pensant qu'elle n'en pourrait pas plus être guérie qu'elle n'en mourrait.

36. Après s'être longtemps ainsi mal portée / elle a pensé aller jusqu'à la chapelle des *VII Saints* / ici elle a trouvé un remède pour sa maladie / car depuis qu'elle a été là, plus jamais elle n'y est retombée.

37. *Pieres ar Guillermin*, du Vieux Marché (C'hoz-Varc'hat) / desséché par une fièvre prise à son père / lavé d'eau suivant son désir / s'est retrouvé guéri. Grâces aux *VII Saints*.

38. Encore *Pieres Querivoal*, de la paroisse de Pluznet / était par le mal de gorge aussi martyrisé / une fois la nuit il était plus mal, il a pensé qu'il en mourrait / quand il se fut voué aux *VII Saints*, guéri il fut après.

39. Des gens malades de toutes sortes de maux, boiteux, estropiés ou aveugles / sont allés jusqu'aux *Sept Saints*, se sont trouvés débarrassés de leurs douleurs / une femme de Plouaret perdit la vue / elle avait beau chercher des remèdes, elle ne guérissait pas.

40. Elle y est allée avec son époux, en vraie dévotion / pour prier les *VII Saints* du fond de son cœur / ses deux yeux elle a baignés dans l'eau de la Fontaine des Saints / a trouvé la lumière comme avant.

41. Il est défendu d'oublier aussi les bienfaits / faits à *Mari Allin*, faits par les *VII Saints* / elle n'avait pas en ses deux seins de quoi nourrir / la petite créature qu'elle avait mise au monde.

42. Elle est allée avec pleine foi à la Chapelle des *VII Saints* / et par la grâce de Jésus et de sa mère la Vierge / aussitôt ses deux seins sont devenus pleins de lait.

43. Les deux fils de *Jacques ar-Goffic*, de la paroisse de Trebeurden / furent pendant neuf semaines très malades avec les fièvres / aux *VII Saints* ils furent voués, et dans le même temps / les fièvres les ont quittés et ils sont redevenus sains.

44. La fille de *Julien ar-Piver*, de Lannion / était par une maladie affligée au cœur / ne pouvait pas d'elle-même seulement bouger, ni marcher / ses deux jambes étaient comme rendues mortes.

45. Elle fut apportée aux *VII Saints* par sa mère et son père / pour faire sa prière et

présenter son offrande / fut allumé un cierge pour elle aux *VII Saints* / et elle marcha jusqu'à la Fontaine, toute heureuse et pleine d'entrain.

46. Des miracles eurent lieu ici, à l'égard de toutes sortes de gens / à tous pauvres et riches, bien plus, à des bêtes muettes / qui souffraient, plusieurs fois une force (bénéfique) est venue / depuis qu'elles ont été vouées aux *VII Saints*.

47. Écoutez ce qui arriva là, avec un homme insensé / qui vint pour voler du blé à la Chapelle des *VII Saints* / quand il fut pour endosser sa charge, il lui resta attaché / jusqu'à ce que vienne la procession, de la paroisse, pour le délivrer.

48. Un grand nombre de miracles on pourrait citer / on les dirait tous, si ce n'était fastidieux / tous ceux que j'ai dits sont vrais, par ma foi / et tous ceux qui ont été guéris en témoignent.

49. Il n'est pas de lieu sur terre, quand on y vient prier / où Dieu ne puisse agréer notre offrande / Il est vrai, quand même, qu'Il a choisi des lieux, au-dessus des autres lieux, pour y être honoré.

50. Une chapelle avec six pierres, depuis très longtemps élevée / une Fontaine (1) à *VII* sources, où beaucoup de miracles sont arrivés / nous font voir clairement que les *VII Saints* sont un endroit / que Dieu a choisi pour nous donner des grâces.

51. C'est pourquoi, s'il nous est désirable d'aller aux cieux / tant que nous en avons le temps, recherchons-en donc les chemins / recueillons une belle moisson, belle, des grâces de Dieu / de peur d'en être hélas, à notre mort, dépouillés.

52. Hantés sont les *VII Saints*, chaque jour pendant la semaine / par des gens venus de tous côtés, surtout pendant le lundi / mais chaque année le dimanche après (la fête de) la *Madeleine* (ar-*Vadalen*) (2) / il y a un pardon, indulgence à gagner pour les / vrais chrétiens.

53. Une indulgence, en ce monde, nous décharge de la peine / due au purgatoire de passer à travers le feu / mieux vaut une bonne œuvre faite durant notre vie / que cent ans de flammes : pour purifier notre âme.

54. Profitons tous de cette occasion / à nous d'aller au pardon des *VII Saints*, à nous de prier Dieu / demandons-y de vivre en ce monde une vie sainte / et méritons dans l'autre monde l'allégresse éternelle (3).

(1) Str. 50. Sur cette Fontaine, plus importante que ne le pensait Luzel, qui a traduit la strophe, cf. *supra*.

(2) Str. 52. Cette mention de la Madeleine, liée aux *VII Dormants*, est curieusement éphésienne ; elle a dicté l'inscription de la dédicace de 1768, encore lisible sur la façade « le 22 juillet... », et l'acte de fondation de 1707 passé le 22 juillet. Le pardon, immémorialement, est dans l'*octave de la Madeleine*. Par fidélité « topo-liturgique » éphésienne. Alors que l'église d'Orient ne lie plus, liturgiquement, les *VII Dormants* à la Madeleine ; parce qu'elle a eu translation à Constantinople vers 904 (avant la Ste-Baume, et Vézelay, qui proviennent peut-être de reliques apportées dès le VI^e s. à S. Victor de Marseille) (cf. *infra*).

(3) L'édition de 1908 (1914) comporte un *prologue* de deux pages, écrit avant 1800 (date de la création de la paroisse de Vieux-Marché disjointe de Plouaret). Il rappelle qu'il y avait, en Plouaret, 24 chapelles, dont il n'y trouve plus que six existantes : il ne nomme que la vieille église N.-D. de Bonne-Nouvelle (Gelou-Mad) avec une chapelle en Plouaret (*bourg*), puis Ste-Barbe, et la chapelle du manoir de Kerborn.

Passant, sans transition, à Vieux-Marché, il y trouve 5 chapelles : la Trinité Sainte (pardon la dimanche de la Trinité), N.-D. du Vrai-Secours, Mgr St-Pierre, au vieux manoir Gvern-ar-c'hann (où naquit Guillaume de Costmoas, qui fonda à Paris le collège de Tréguier en 1320), St-Gilles, et la

Actes de 1706, 1707, 1708.

Arch. Dép. CDN

Série G Evêché de Tréguier Carton 57 Fondations Plouaret

1^{er} 7 février 1706. — Testament de Marguerite Ropertz, épouse de Guillaume Tredan, de Keramborgne en Plouaret : dicté au notaire royal du Vx. Marché :

30 sols par an, à partir de la St-Michel de Septembre, « au profit de la chapelle des VII Saints en Plouaret

+ 60 sols par an : pour six messes célébrées à perpétuité à la dite chapelle à Messire Y... Guillemic, prbre, et après lui au chapelain qui desservira ladite chapelle 4 L. 10 s. en tout signé : Mrs. Henry Jégou pour Mgte. Ropertz, Pierre Nicolas pour Guillaume Tredan son mary affirmant ne savoir signer aveu de Mgte Ropertz (pour la terre) au fief de Guingamp. pièce contrôlée 9/2/1706 par R. Le Quinao, greffier ; insinuation Vx. Marché 6 oct. 1706

2^o 22 juillet 1707. — Testament de Henry Nicolas, sr. de Kerhuon, époux de Janna Ropertz

60 L pour enterrement et pour les 3 confréries de Plouaret p. 2, 1.19 sq. Légué et hipotequé à la chapelle des VII Saints de cette paroisse de Plouaret la somme de 6 L par an prise sur terre en paroisse Tréguois (patrimoine des Ropertz) : à charge à la chapelle de 2 messes le 4^e dimanche de juillet pour les Nicolas et les Ropertz : payé via Claude Allion, (p. 3, l. 14) : «...quel est son testament et ordonnance de dernière volonté général désire estre exécuté de point en autre exactement après son trépas et lesdits services en la chapelle des Sept saints dormants martyrs dimanche prochain 24^e de ce mois avec la continuation future à perpétuité... exéct. : Jean Nicolas, prbre acte passé en lieu noble de Keranquevé, demeure dudit Nicolas et de sa femme susdite audit Plouaret

témoins : Louis Richard, Guill. Nicolas, Marie Nicolas, Mrs. Jean Nicolas prbre sous le signe dudit Nicolas, et de Mrs. Rolland Adelin pour ladite Ropertz... nostres notaires de ladite Cour de Palacret 6 submission à icelle / p. 4 : autres signatures : Alain Nicolas, Le Dantec notaire, et Le Calvez notaire royal de la ville du Vieux Marché

signé : LE CALVEZ, notaire

chapelle bénie des VII Saints, la plus belle... on entend sa cloche à l'angélus dans les bois et vallées vertes », « l'ancienne petite chapelle des VII Saints était dans un dolmen ; la chapelle neuve a été bénie en la fête de Ste Marie-Madeleine, 22.7.1703 », « dans son enceinte avec murs et bancs, il y a un pardon le 4^e dimanche de juillet (1^{re} messe à 6 heures, grand'messe à 10 heures, vêpres et procession à 3 heures », « fontaine voûtée des VII Saints » ; « au milieu de l'eau, sept petites mères ; eau limpide pour guérir les yeux ; près de la fontaine, petite pierre de lavoir. Autre fontaine, de la Vierge, au pré Kerlobou, sous un chêne. Autour de ces fontaines, l'herbe est plus verte et plus grasse. Autour des fontaines et chapelles des saints, plus grandes sont les miséricordes de Dieu. Maintenons donc la coutume de les réquêter. »

3^o 13 juillet 1708. — Acte de Jean Allion, sr. du Porzdon et de Dlle Marie Ropertz, son épouse, devant notaires de Treguier, Lannion et Barach (Louannec) ... lesquels nous ont dit et déclaré qu'il y a dans la propre terre et fond de ladite dame du Porzdon un oratoire et chappelle nouvellement bastie desdant et lieu du Stiffel en la paroisse de Plouaret frairie de Kerdonallan appartenant de patrimoine à ladite dame du Porzdon et comme il n'y a encore à present que six livres tournois devant assurée assise pour la conservation pour l'advenir des reparations et conservation de ladite chappelle, et qu'il faut nécessairement et absolument avoir un fond assuré de trente livres de rente avant de pouvoir faire bénir ce saint lieux, et pour parvenir à la bénédiction de ladite chappelle et avoir le grace de monseigneur esvêque et compte de Tréguier d'y dire la messe, les dictz sieur et dame du Porzdon ont d'une bonne volonté et pieux dessein et dévotion pour ce saint lieux donnes, et par cette donnent présentement vingt quatre livres tournoises de rante dudit lieux du Stiffel leur appartenant pour accomplir les trente livres de rante assuré qu'il convient avoir pour obtenir la bénédiction et conservation de ladite chappelle, laquelle somme de vingt-quatre livres tournois s'obligent lesdictz sieur et dame du Porzdon de payer par main à M^{re} Yves Le Denmat gouverneur de ladite chappelle, demeurant frairie du Plaisia en Plouaret... »

...notaire à St. Quay, signé : Jan Allion, Marie Ropertz, Y. Le Denmat, H. du Bois not. royal, François Geffroy, not. de Barach... 7 L. (de droits)

note « Mr. du Porzdon m'a payé 64 sous pour façon de l'original de cette copie, le tout sans comprendre le contrôle par luy payé ».

MARSEILLE

Sarcophage de IV des VII Dormants à St-Victor de Marseille.

Dans la crypte de l'église St Victor, près de l'autel de S. Mauront, au fond, à gauche, une plaque de marbre indique un emplacement vide : « *Locus fratrum dormientium quatuor ex septem martyrum.* »

Depuis 150 ans, le sarcophage a été transporté hors de l'église ; il est actuellement au Musée Borély (Planche III, n^o 2).

Ce sarcophage romain, chrétien du IV^e siècle, représente 5 apôtres devant la porte d'une cité, allant vers le Christ qui remet la Loi à S. Pierre (1). Il est d'un atelier gaulois d'Arles, ne peut donc avoir servi à transporter des reliques d'Éphèse à Marseille (2), mais il a pu contenir des reliques de « IV des

(1) Cf. F. Benoit, Extrait des sarcophages chrétiens d'Arles et de Marseille, CNRS, 1954, p. 123, n^o 100 = M. Borély 40 (comm. de M. Benoit & Mme H. Abelle).

(2) S. Bahri, ap. « Papyrus », Cairo, janv. 1953, 96-101, p. 100.

VII Dormants » apportées d'Ephèse à Marseille au VI^e siècle. En même temps que la légende de la venue de Magdeleine en Provence, puisque, dès le V^e siècle, on montrait sa tombe à Ephèse à l'entrée de la caverne des VII Dormants. Il y a là un indice très suggestif.

ROTHHOF

Eglise des Sept Saints Dormants de Rothhof (Bavière-Inférieure)

Cette petite église (1) dépend de la paroisse de Ruhstorf, près Passau. Le Dr Anton Mayer est convaincu que, si cette chapelle, d'abord dédiée à SS. Pierre et Paul, a reçu le nom des VII Dormants d'Ephèse, c'est à la suite de la découverte de deux sarcophages romains du milieu du III^e siècle de notre ère, portant en relief, l'un quatre, l'autre trois têtes sculptées qui ont fait penser aux Sept Ephésiens (Planches V, n° 1 et XIII, n° 3).

Le Dr Anton Mayer n'exclut pas la possibilité d'une diffusion locale de la légende, antérieure à la découverte, et à son identification par des érudits, qui y ont inscrit le texte paulinien I Thess. IV-12.

Dès 1698, sous l'influence de la dédicace de Rothhof, et probablement en actions de grâces, une peinture des VII Dormants fut placée dans l'église de Landau-s/-Isar (Bavière).

Il serait intéressant de la comparer avec une autre peinture des VII Dormants se trouvant dans l'église d'Obersimonswäldertal (vallée de la Gutach, E. Freiburg, comm. RM. Lioba Korte).

Pour Rothhof, lettres du Recteur Alois Müller 3.1.52 (20.7.52, avec film) et du Prof. Dr Anton Mayer, Hochschule, Passau (20.7.1952).

(1) A comparer avec celle de Stegaursch.

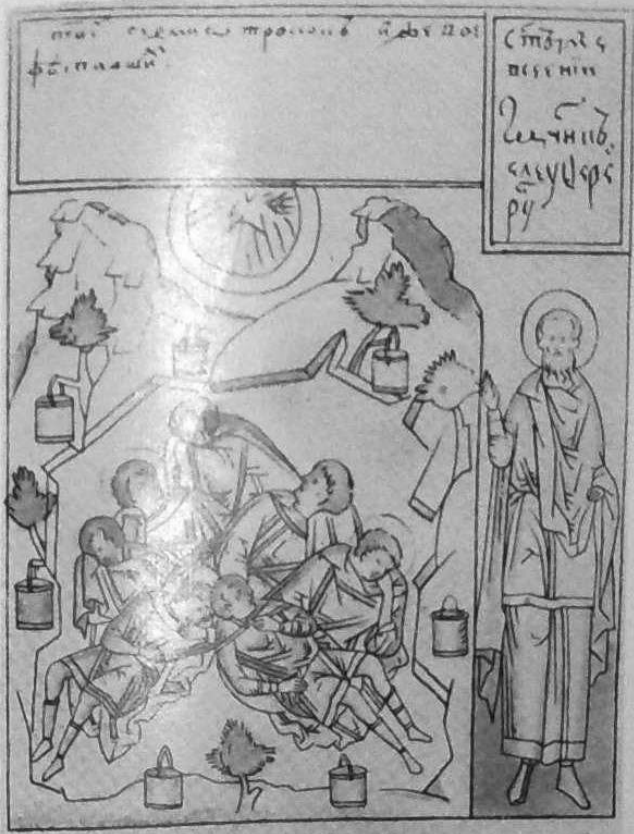
TABLE DES PLANCHES

- Iconographie byzantine et latine; et musulmans.
- Planche I : Fête du 22 octobre : N° 1 : ménologe de Basile II (p. 133, pl. 1025), XI^e s. (J. Ebersolt). — N° 2 : modèle Stroganowski; Ik. let. podi. 1868, p. 28, XVI^e s. — N° 3 : icône de Moscou, coll. Pierre Mussard, XVII^e s.
- Planche II : Fête du 4 août : N° 1 : modèle Stroganowski, l. c., p. 204, XVI^e s. — N° 2 : Lychatchev, matériaux hist. icon. russe, 1901, pl. 195, n° 353.
- Planche III : Portraits : N° 1 : Jamblichos, à Ste-Barbe de Soghanle (Jerphanion, Cappadoce, tome II-I, p. 316-321, pl. 191), XI^e s. — N° 2 : reliefs gallo-romains de IV des VII Dormants (Crypte S. Lazare, à S. Victor-de-Marseille), III^e s. — N° 3 : les huit statuètes (VII + ND) de la crypte-dolmen du Stiffel (Vieux-Marché), XVI^e s.
- Planche IV : la Nef turque ottomane des VII Dormants, XVII^e s.
- Planche V : N° 1 : reliefs gallo-romains des Sept (chapelle de Rothhof), III^e s. — N° 2 : invocation aux Sept (en arabe : Istanbul, 1954). — N° 3 : la Nef arabe algérienne des Sept, XX^e s.
- Planche VI : Miniatures musulmanes : N° 1 : persane, exécutée pour Rashiduddin, XIV^e s. — N° 2 : uighure, signée « Seg Al 'Ali », XVII^e s.
- Planche VII : Monuments : A) Ephèse : brèche menant à la crypte des VII.
- Planche VIII : — — — : nef de la basilique supérieure.
- Planche IX : — — — : seuil de la crypte : niche de Qitmîr (et Madeleine).
- Planche X : — — — B) Damas : N° 1 : graffiti dans la crypte. — N° 2 : Id. — N° 3 : pancartes pour oraisons et « arbre des Sept » au fond de la crypte.
- Planche XI : — — — : N° 1-3-3 : les Sept Qibla, la centrale, les trois de droite les trois de gauche. — N° 1-2 : énépithes de Qitmîr et du berger, et vue sur Damas.
- Planche XII : — — — C) Stiffel (à Vieux-Marché) : N° 1 : seuil de la crypte-dolmen. — N° 2 : seuil (en 1953), avec Mmes Vve Nicol (94 ans), doyenne de Vieux-Marché, Pastol-Le Bourdonnec, et Maria Nicol. — N° 3 : Stiffel (la source béniète).
- Planche XIII : — — — N° 1 : extérieur de la Chapelle de 1709-14. — N° 2 : intérieur de la Chapelle.
- — — D) Rothhof : N° 3 : extérieur de la Chapelle.
- Planche XIV : — — — E) Djân (Guidjel) : N° 1-2 : les Sept piliers fatimides des Sept Dormants. — N° 3 : mosquée neuve de Guidjel.
- — — F) N° 4 : falaise des Ouled Aneur (comm. Boghazel) : grotte des Sept.
- Planche XV : — — — G) Maghdier (Mouqattam, Le Caire) : inscription du seuil des Ahi al-Kahf.
- — — H) Yarpuz (Albistan, Mar'sah) : mosquée et église.
- — — I) Timbre turc des VII Dormants d'Ephèse (18.8.1953).

Pl. I (n° 1-2), Pl. II (n° 1-2), Pl. II (n° 1) : comm. Byzantine, Paris, Inst. — Pl. I (n° 3) : comm. Mgr Naerallah. — Pl. III (n° 2) : comm. Mme H. Abeille (Musée de Marseille). — Pl. III (n° 3) : comm. H. Laurens (extr. de P. Gruyer, saints bretons, 1928 : photo inversée Harmonic). — Pl. IV : coll. Aug. Boppe. — Pl. V (n° 1) : comm. A. Müller (Alex Spreuer, 1949). — Pl. V (n° 2) : comm. Mme Munérvér Ayall. — Pl. V (n° 3) : comm. E. Dermenghem. — Pl. VI (n° 1-2) : comm. Prof. Dr Subayl Unver. — Pl. VII-VIII-IX : comm. Mme Louis Maassignon. — Pl. X-XI : comm. M. Khalil Meas (Studio Tony). — Pl. XII (n° 1) : comm. M. Pierre Lambert. — Pl. XII (n° 2-3) : comm. Mlle Geneviève Maassignon. — Pl. XIII (n° 1-2) : comm. cartes postales Dizay (Granville). — Pl. XIII (n° 3) : comm. A. Müller (Alex Spreuer, 1949). — Pl. XIV (n° 1-2-3) : comm. Prof. Louis Mahfoud ; — n° 4 : comm. E. Dermenghem. — Pl. XV (n° 1) : comm. Jean Maspero († 17.2.1915). — Pl. XV (n° 2) : comm. Prof. Dr Subayl Unver ; — (n° 3) : comm. Mgr. Desouff.

TABLE DES CROQUIS

	Pages
N° 1. — Ephèse : position géographique ; site ; caverne des VII Dormants	66
N° 2. — Damas : la crypte ; le site.	84
N° 3. — Guddjel (Ikjân) : position géographique.	88
N° 4. — Vieux-Marché : crypte-dolmen de Stiffel ; position géographique.	90



N° 2



N° 3



N° 1

Fête du 22 octobre



№ 1

Fête du 4 août.



№ 2



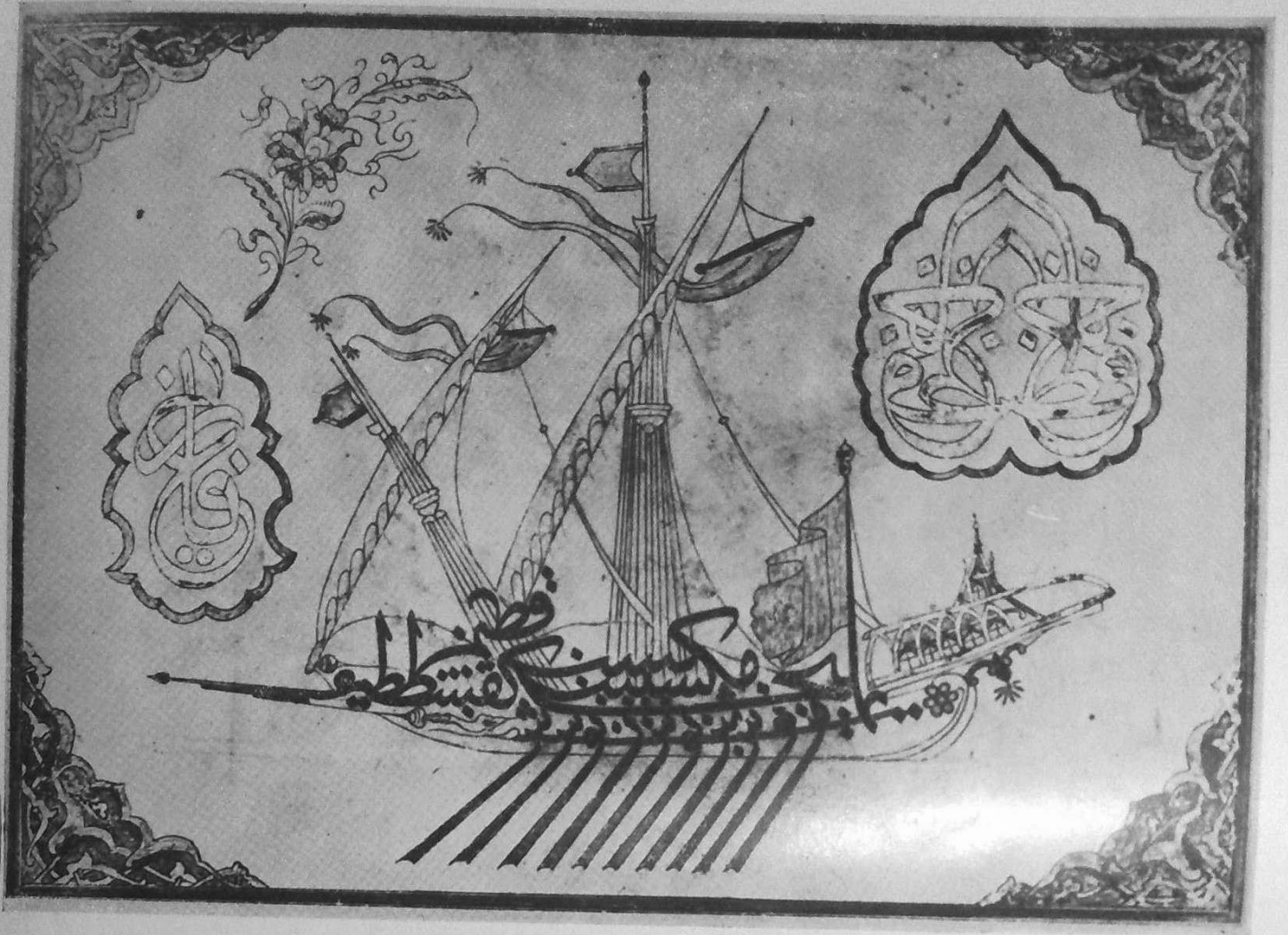
N° 1



N° 2



N° 3
Portraits.



La Nef turque ottomane des VII Dormants, xvii^e siècle.

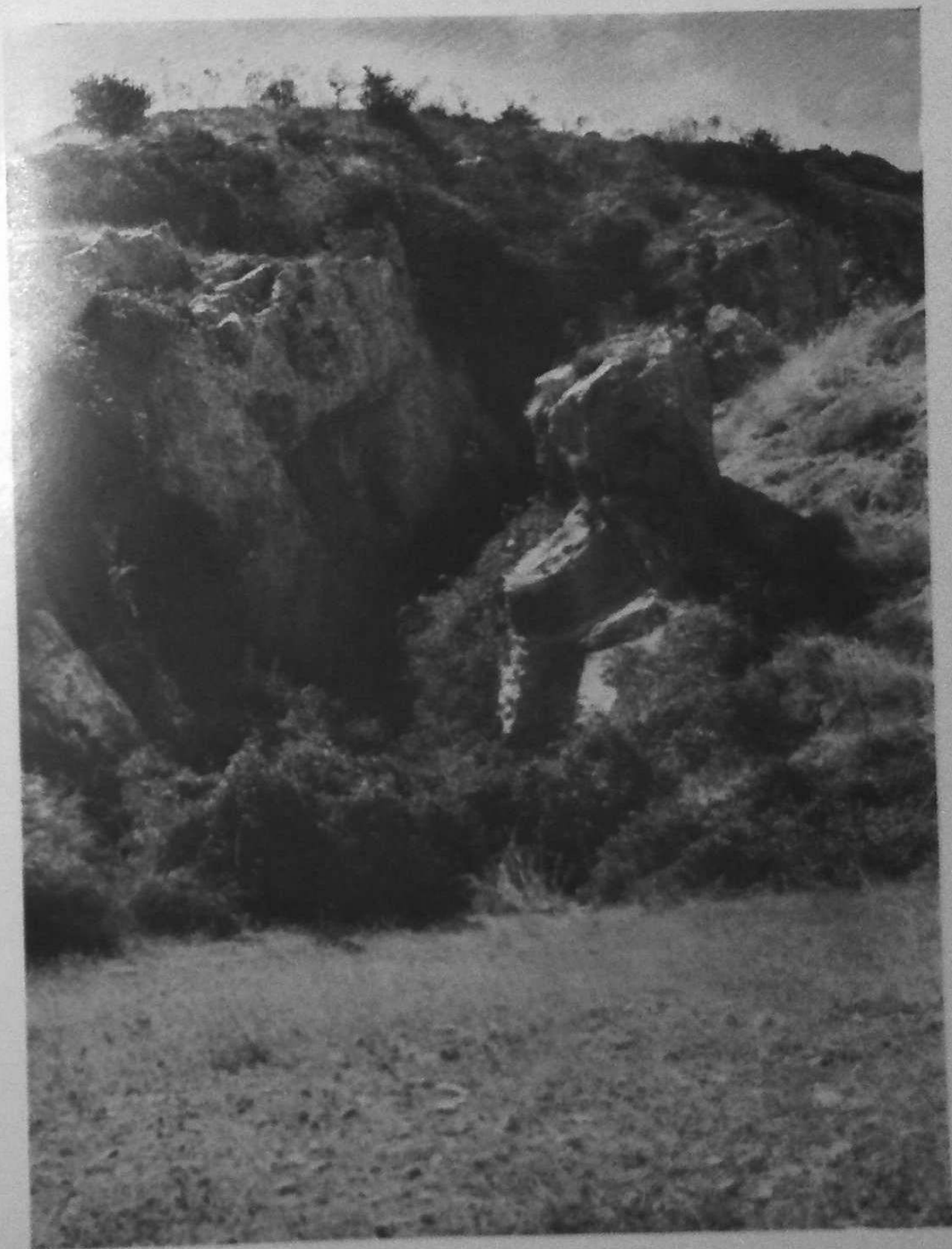


N° 1



N° 2

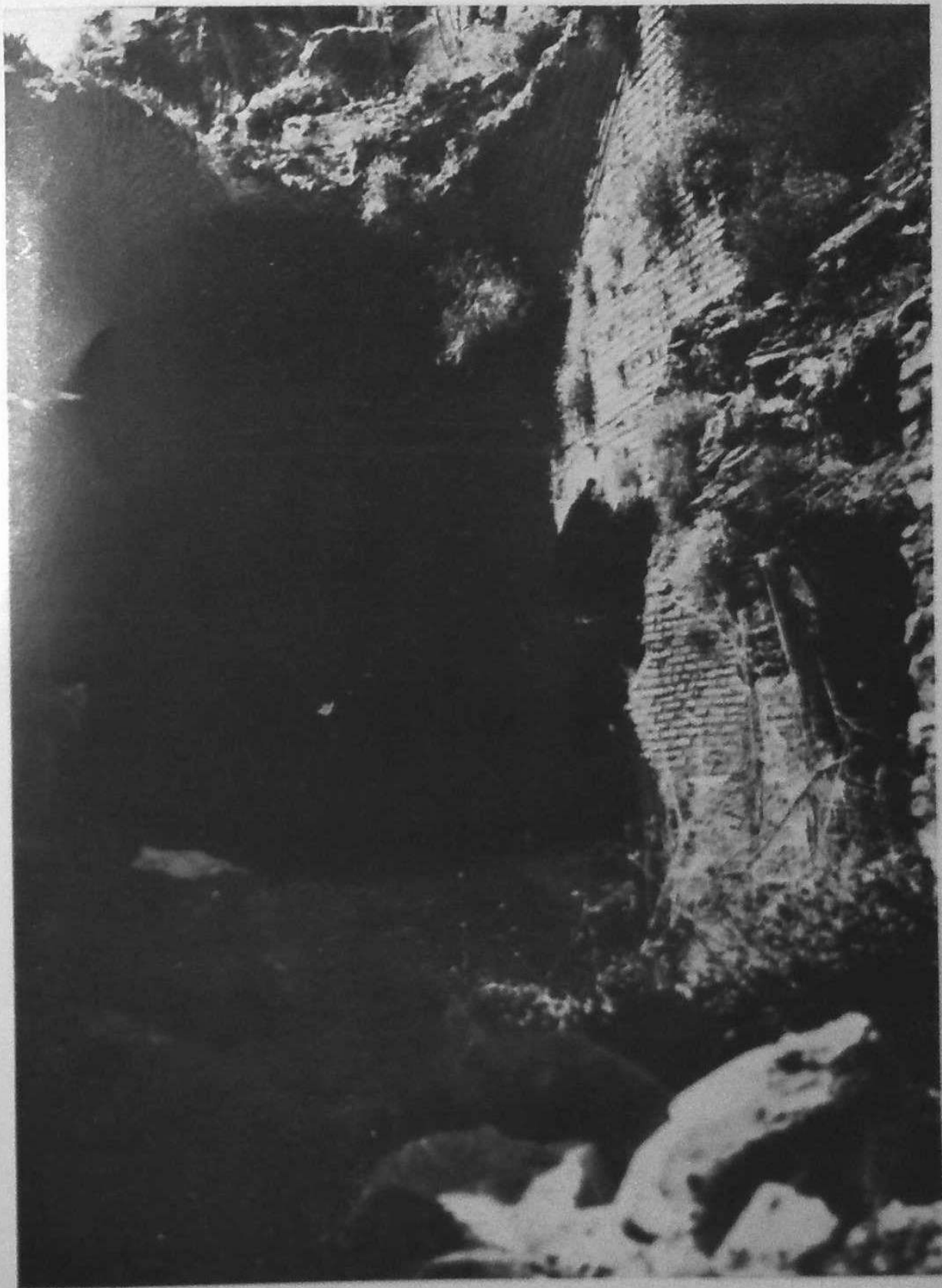
Miniatures musulmanes.



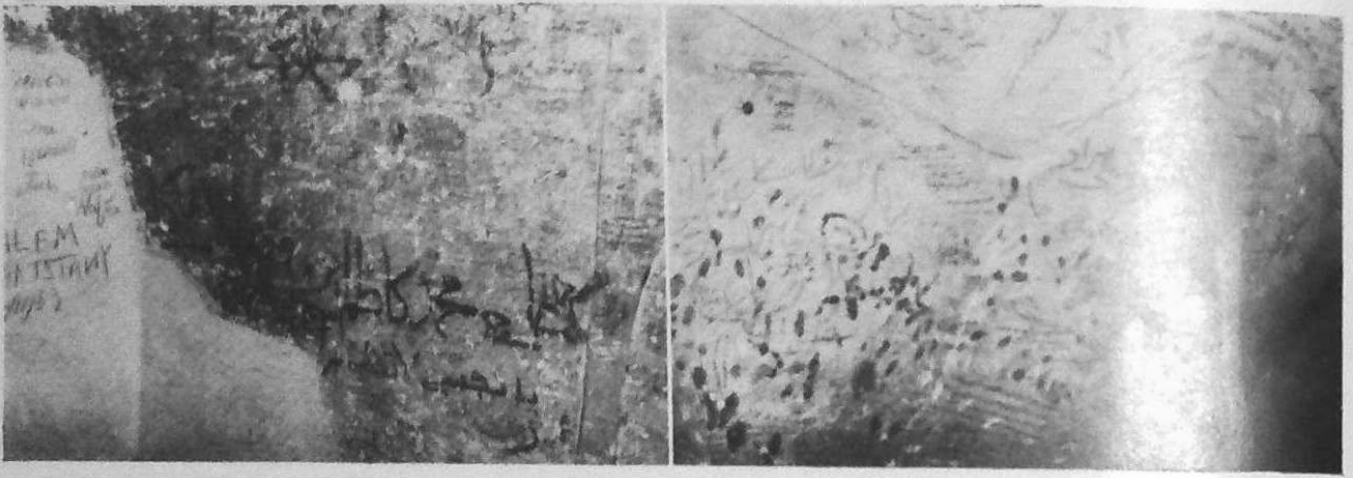
Ephèse : brèche menant à la crypte.



Ephèse : nef de la basilique supérieure.



Ephèse : seuil de la crypte. Niche de Qitmir (et Madeleine).



N° 1

N° 2



N° 3

Damas



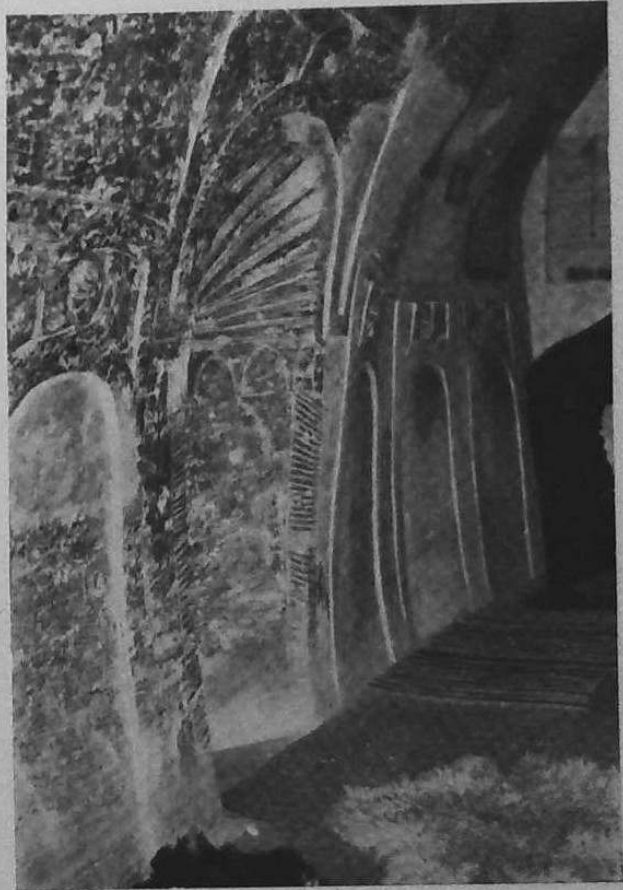
N° 5



N° 4



N° 1

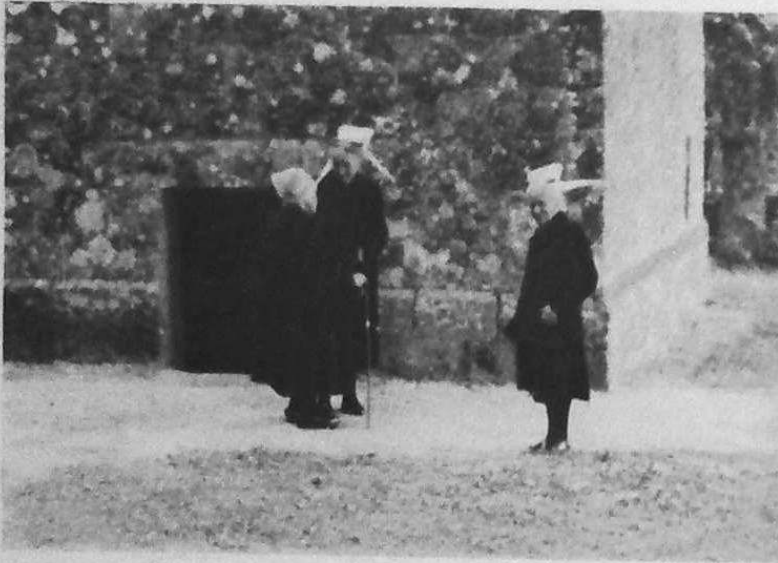


N° 3



N° 2

Damas



N° 2



N° 3



N° 1

Crypte-dolmen et source de Stiffel (Vieux-Marché).

N° 1

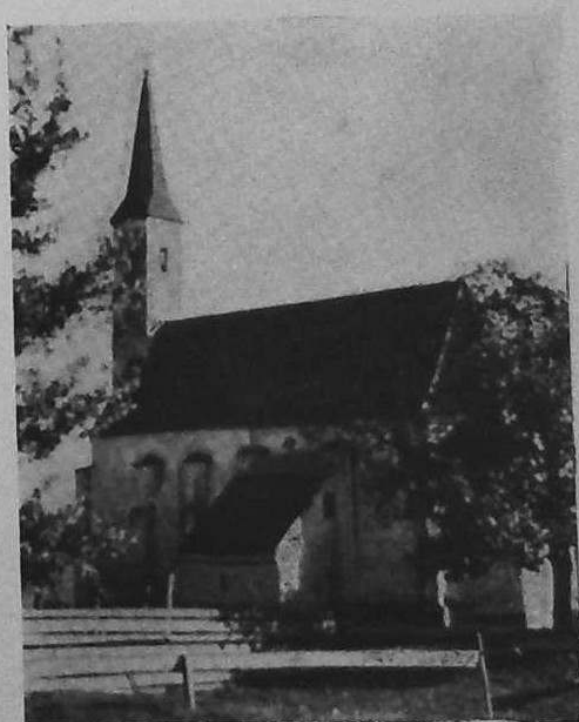


Chapelle
de Stiffel
(Vieux-
Marché).

N° 2



N° 3
Chapelle
de
Rotthof.





N° 1.

Les Sept piliers
fâtimites.



N° 4

Falaise des Ouled Anteur (Boghari).



N° 2

Guidjel (Ikjân).



N° 3



N° 1. — Inscription du seuil des Ahl al-Kahf (Maghâwri, Le Caire).



N° 2. — Mosquée et église d'Yarpûz (Albistan, Mar'ash).



N° 3. — Timbre turc des VII Dormant
(émission de 1953 à Ephèse,
pour Panaghia Kapula)

